



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les métiers, la formation et les concours des bibliothèques

Médiathèque – ludothèque Les Grange_ – St Jean – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA



2024



Sommaire



Bibliothèque universitaire Belle Beille - Angers -
Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

04 POURQUOI CE GUIDE ?

06 DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES ET DES MÉDIATHÈQUES

07 SE REPÉRER DANS LA DIVERSITÉ DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LEURS MÉTIERS

- 07 Bibliothèques, médiathèques, de quoi parle-t-on ?
- 09 Identifier les différents types de bibliothèques et de médiathèques
- 12 Identifier la diversité des métiers des bibliothèques

15 COMPRENDRE L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- 15 Fonction publique d'État, territoriale
- 15 Les catégories, cadres d'emplois, corps, grades et échelons
- 16 Le cas particulier de la Ville de Paris
- 16 Le cas particulier des bibliothèques de la fonction publique hospitalière
- 17 La mobilité et les passerelles
 - Changer de poste lorsque l'on travaille déjà en bibliothèque
 - Changer de fonction publique, de corps ou de cadre d'emplois
 - Travailler temporairement en dehors de la fonction publique, sans perdre son statut de fonctionnaire

19 SE RECONVERTIR VERS LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

21 IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ ET DE RÉMUNÉRATION

- 21 Les niveaux de responsabilité
- 22 Les niveaux de rémunération

25 ACCÉDER AUX MÉTIERS

25 CHOISIR UNE FORMATION POUR S'ORIENTER VERS LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

- 26 Acquérir des compétences de base rapidement,
si besoin en poursuivant une activité professionnelle
 - Les diplômes d'université (DU) ou d'établissement (DE)
 - Les formations de base des Centres régionaux de formation
aux carrières des bibliothèques (Crpcb)
 - La formation d'auxiliaire de bibliothèque proposée par l'Association
des bibliothécaires de France
- 29 Acquérir des compétences spécialisées et obtenir un diplôme national
 - Pour obtenir un bac+2 : les diplômes d'études universitaires
scientifiques et techniques (DEUST)
 - Pour obtenir un bac+3 : les licences et les Bachelors Universitaires
de Technologie (BUT)
 - Pour obtenir un bac+5 : les masters
 - Pour obtenir un bac+5 : le diplôme d'archiviste paléographe
 - Le doctorat
- 31 Faire valider des acquis de l'expérience (VAE)
et les acquis professionnels (VAP)
 - La validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - La validation des acquis professionnels (VAP)

33 PASSER UN CONCOURS (OU NON) POUR TRAVAILLER EN BIBLIOTHÈQUE

- 33 Travailler en bibliothèque sans passer de concours
- 34 Comprendre le fonctionnement des concours et du recrutement
post-concours dans la fonction publique
 - Les conditions générales d'accès à la fonction publique
 - Les différents types de concours
 - La recherche de poste après la réussite des concours
 - Nomination, stage et titularisation
- 37 Choisir un concours
- 40 S'inscrire aux concours
 - Les modalités d'inscription aux concours
 - Les calendriers des concours
- 41 Préparer les concours
 - Identifier les épreuves
 - S'inscrire à une préparation aux concours
 - Se préparer seul en utilisant les ressources accessibles gratuitement
en ligne et les publications professionnelles
 - Consulter les rapports de jury et les meilleures copies des concours
des années précédentes

51 CHERCHER UN EMPLOI EN BIBLIOTHÈQUE

Pourquoi ce guide ?



Les métiers des bibliothèques sont passionnants, porteurs de sens et d'une très grande diversité. Ils mobilisent près de 50 000 professionnels au service de la culture, de l'éducation, de la recherche, de l'information, du débat démocratique, des loisirs, de l'égalité et du lien social. Ils se sont aussi considérablement transformés, à l'image des bibliothèques et des médiathèques elles-mêmes. Présentes sur tous les territoires, ces dernières évoluent chaque jour, en accompagnant les transformations sociales, numériques ou encore écologiques qui traversent la société.

Depuis 2021, une large concertation mobilise, à l'initiative du ministère de la Culture, l'ensemble des professionnels et des acteurs de la formation pour améliorer l'accès à ces métiers et la formation de leurs personnels, en particulier des bibliothèques territoriales. Cette ambition se traduit notamment par l'élaboration de publications. Ainsi sont parus en 2022 le [Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales](#) et les [Chiffres-clés concernant les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation](#). Il est apparu qu'il manquait un guide qui rassemble une information claire sur les modalités d'accès aux métiers des bibliothèques, que leurs professionnels relèvent de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale.

Les métiers, la formation et les concours des bibliothèques s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent découvrir les métiers des bibliothèques et comprendre comment y accéder, qu'elles soient étudiantes ou qu'elles nourrissent un projet de reconversion professionnelle. Il est aussi destiné à celles et ceux qui sont amenés à présenter les métiers des bibliothèques et recherchent une synthèse.

Ce guide rassemble les informations utiles pour connaître les bibliothèques et leurs métiers, comprendre comment fonctionne l'emploi dans la fonction publique, choisir une formation, préparer un concours et rechercher un emploi. Il comprend de nombreux liens vers des ressources en ligne qui permettent de préciser et d'approfondir les informations de base présentées ici. Pour faciliter sa lecture et profiter des liens vers ces ressources complémentaires, nous vous invitons à télécharger la version numérique, disponible en ligne et en accès libre.

Ce guide s'accompagne d'une autre publication intitulée [La formation tout au long de la vie des professionnels des bibliothèques](#), dédiée aux professionnels déjà en poste.

Ces deux documents ont été réalisés en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national de la fonction publique territoriale, l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, la Ville de Paris, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, l'Association des directeurs et directrices de centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques et l'Association des bibliothécaires de France.

Découvrir les métiers des bibliothèques et des médiathèques

Médiathèque Saint Malo – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA



SE REPÉRER DANS LA DIVERSITÉ DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LEURS MÉTIERS

BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Avec plus de 15 500 équipements municipaux, intercommunaux ou départementaux, deux bibliothèques nationales (la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information) et environ 1000 bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche, les bibliothèques constituent le premier équipement culturel en France, celui qui maille le plus étroitement le territoire, de la commune rurale à la métropole urbaine.

Qu'on les appelle bibliothèques ou médiathèques*, toutes visent à offrir un large accès à la culture et à la connaissance, à des fins de loisirs, de création, d'apprentissage, de production de savoirs ou de recherche, avec l'objectif de lutter contre toutes les formes de déterminisme culturel et social.

Leurs activités se sont considérablement transformées au cours des dernières années. Les espaces-café juxtent les espaces de travail. On peut parfois y emprunter, au-delà des collections traditionnelles et des ressources numériques qui se sont largement développées depuis le début du 21^e siècle (films, autoformation, presse et revues, etc.), des instruments de musique, des équipements numériques ou même des objets. Il est possible d'utiliser leurs espaces pour proposer des moments de partage et d'échange, d'assister à des concerts, à des ateliers ou à des conférences. On peut souvent y recevoir des conseils pour se repérer sur le web, créer et diffuser des contenus en ligne ou apprendre à protéger ses données personnelles, etc., sans oublier les services traditionnels comme l'accompagnement dans la recherche d'informations. Certaines bibliothèques

proposent des services spécialisés, par exemple l'accompagnement aux étudiants et chercheurs, la conservation de documents patrimoniaux variés (manuscrits, livres anciens, presse ancienne, documents iconographiques, etc.), la formation de professionnels ou l'accès à des laboratoires de création numérique.

« On accepte tout le monde et tout le monde s'accepte. (...) les bibliothèques ont un rôle crucial pour réduire les inégalités sociales et économiques. On essaie aussi d'offrir les meilleures chances de réussite à chaque étudiant. »

Une bibliothécaire en bibliothèque universitaire**

Toutes ont en commun de se situer à la croisée de nombreuses politiques publiques. Bien sûr, les bibliothèques et médiathèques mettent en œuvre des politiques culturelles et d'accès aux

* On parle plutôt de « bibliothèque » dans la fonction publique d'État. Dans la fonction publique territoriale, les deux termes sont employés, depuis que ces établissements prêtent d'autres supports que les livres. L'appellation « bibliothèque » ou « médiathèque » est un choix local, mais ces deux termes désignent les mêmes types d'équipements.

** Les citations utilisées dans ce guide sont issues des témoignages de professionnels diffusés en ligne présentés un peu plus loin.

savoirs : elles favorisent les pratiques culturelles, l'aptitude à lire, à chercher et comprendre l'information, la réussite éducative et l'employabilité. Mais elles jouent aussi un rôle dans l'aménagement du territoire, le lien social, l'égalité des chances, la maîtrise des pratiques numériques, la transition écologique, l'accès à la santé, etc.

« Mon métier, c'est aussi créer une dynamique, fédérer des envies, trouver des projets en commun qui donnent envie à toute l'équipe. Ce qui me surprend le plus dans mon métier, c'est la créativité des collègues. On doit tout le temps s'adapter à la société, à son évolution, au goût des gens. »

Une responsable de bibliothèque jeunesse
en bibliothèque municipale

Au cœur de leurs activités se trouve le lien. Lien aux ressources, lien au territoire, mais aussi et surtout lien humain. Travailler en bibliothèque, c'est se mettre au service des habitants d'un territoire, des étudiants et chercheurs d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un public spécifique ou très large. C'est travailler très étroitement avec les élus, les partenaires, les habitants ou les publics desservis. C'est accueillir aussi bien les désirs de connaissance et de créativité que les situations de précarité ou parfois de tension. Loin de l'image du refuge hors du monde qui leur est parfois attribuée, les bibliothèques sont des lieux très fréquentés, qui se trouvent en prise directe avec les évolutions de la société.

Ce sont des lieux vivants, riches d'expériences humaines, stimulants pour la connaissance et les imaginaires, inclusifs, grands ouverts sur la diversité des personnes et des savoirs, bouillonnants d'initiatives et d'expérimentations, sensibles aux enjeux de société. Ils offrent des métiers passionnants et utiles, au sein desquels on apprend beaucoup et où l'on peut évoluer sur une très grande diversité de missions.



Médiathèque des Gaves – Oloron-Sainte-Marie – Charlotte Henard CC-BY-SA



■ Fonction publique territoriale

15 500

- Bibliothèques municipales et intercommunales
- Bibliothèques départementales
- Bibliothèques de la Ville de Paris

■ Fonction publique d'État

1 000

- Bibliothèques d'enseignement supérieur et de la recherche
- Et 2 bibliothèques nationales : la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information



■ Autres

- Bibliothèques d'hôpitaux (fonction publique hospitalière)
- Bibliothèques d'établissements pénitentiaires
- Bibliothèques de musées
- Etc.

■ Secteur privé

- Bibliothèques d'entreprises
- Bibliothèques associatives



■ Fonction publique territoriale

35 000

professionnels dont 100 conservateurs d'État mis à disposition par l'État dans les bibliothèques classées + 61 000 bénévoles en général dans les communes rurales de 3 000 habitants



■ Fonction publique d'État

2 500

professionnels



11 500

professionnels



La majeure partie des bibliothèques appartiennent au secteur public, mais toutes n'ont pas les mêmes missions.

Les médiathèques communales et intercommunales ont pour mission de garantir l'égal accès de tous les habitants qu'elles desservent à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Les bibliothèques départementales ont un rôle d'ingénierie territoriale et d'appui au bénéfice des communes et des intercommunalités, notamment rurales : elles favorisent la mutualisation de leur action, leur proposent des collections, notamment numériques, ainsi que des services et contribuent à la formation de leurs personnels.

En plus de l'accueil de leurs publics, **la Bibliothèque nationale de France (BnF)** et **la Bibliothèque publique d'information (Bpi)**, établissements publics rattachés au ministère de la Culture, sont chargées de missions nationales, comme la conservation du patrimoine écrit, imprimé et iconographique, la production de la bibliographie nationale ou le pilotage d'outils collectifs (Gallica ; Catalogue collectif de France), pour la BnF et la diffusion du cinéma documentaire, la conduite d'études et de recherches ou la négociation de droits sur les ressources numériques, pour la Bpi.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, services des universités et des grands établissements rattachés à ce ministère, accompagnent et soutiennent les activités d'enseignement et de recherche. Elles s'adressent principalement aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs et aux étudiants.

*« J'aime bien cette idée que je sème
des graines. »*

Une responsable de la formation et de l'innovation
pédagogique en bibliothèque universitaire

Les autres bibliothèques publiques
s'adressent quant à elles à des publics plus spécifiques. Il s'agit par exemple des bibliothèques des grandes institutions de l'État comme les bibliothèques d'établissements culturels (services d'archives, musées) ou les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres administrations que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bibliothèques d'établissements de santé et médico-sociaux sont pour la plupart gérées par des associations de bénévoles, mais dans certains cas elles emploient des professionnels. C'est le cas principalement à l'Assistance publique — Hôpitaux de Paris, mais aussi par exemple aux Hospices Civils de Lyon ou au Centre Hospitalier Universitaire de Lille. Les bibliothèques des établissements pénitentiaires sont quant à elles gérées par des détenus auxiliaires, avec le soutien des professionnels des bibliothèques territoriales partenaires.

À noter, il existe aussi des centres de documentation, distincts des bibliothèques. Dans la fonction publique territoriale, certaines collectivités et établissements publics disposent de centres de documentation, dont la mission est de fournir de l'information à leurs services et personnels. Il existe à ce titre une spécialité « documentation » au sein des concours de bibliothécaire et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Dans la fonction publique d'État, les CDI des collèges ou des lycées sont pris en charge par des professeurs-documentalistes, qui ont sont titulaires du CAPES spécialisé « documentation ».

*« Mon métier consiste à faire vivre un lieu
avec une équipe. C'est un lieu qui propose
des livres, des DVD, des CD, de la presse,
des animations. Mon métier, c'est permettre
de rencontrer un auteur, proposer
des rencontres autour de sujets
avec des partenaires du quartier (...)
C'est aussi proposer des projets
avec des classes, être contact avec toute
cette vie du quartier. »*

Une responsable de bibliothèque de quartier
en bibliothèque municipale

En savoir plus

- La définition des missions des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales dans la [LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique](#), site Légifrance.
- [La présentation des missions des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche](#), sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [La présentation des missions de la Bibliothèque publique d'information](#), sur son site.
- [La présentation des missions de la Bibliothèque nationale de France](#), sur son site.
- [Les Chiffres clés des personnels des bibliothèques territoriales](#) publiés par le ministère de la Culture en 2022, à télécharger via ce lien sur son site.
- [La présentation du métier de professeur-documentaliste](#), site du ministère chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

IDENTIFIER LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Les métiers des bibliothèques sont pluriels, c'est l'un de leurs atouts ! On peut y exercer des fonctions très différentes, selon le type d'établissement, la taille, l'organisation de la bibliothèque et le cadre d'emplois dans lesquels on a été recruté ; selon aussi les choix qui ont été faits en matière de politique culturelle et de la population desservie. Il y a cependant des points communs dans la plupart des postes : l'intérêt pour la culture et la connaissance, la mise à disposition de collections et de services, la relation avec les usagers et les partenaires, et une bonne capacité d'adaptation à l'évolution des besoins et des usages, par exemple numériques, du public desservi.

Mais alors que fait-on concrètement dans les bibliothèques ?

Les professionnels qui occupent des fonctions de direction, d'encadrement ou de coordination de projets sont chargés d'élaborer des orientations stratégiques de la bibliothèque, qu'ils font valider par les élus et par leur hiérarchie, de concevoir des projets et d'évaluer les services rendus aux publics. Ils coordonnent et accompagnent le travail de leurs collègues. Les personnels des bibliothèques ont besoin de connaître leur territoire et les différents types de publics qu'ils desservent, afin d'adapter l'offre de service aux attentes des citoyens et aux politiques publiques qu'ils sont chargés de mettre en œuvre.

« La bibliothèque essaie de s'imposer aujourd'hui comme un lieu important de la vie quotidienne des habitants. (...) On est vraiment au cœur des politiques publiques locales que ce soit la politique de la ville, l'aménagement du territoire, la politique en direction de la jeunesse et évidemment les politiques culturelles. »

Une directrice de bibliothèque municipale



Médiathèque J. Cabanis – Toulouse – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

Ils sélectionnent et acquièrent des documents récents et des ressources en ligne puis assurent leur description, leur mise à disposition (intégration dans les collections, prêt, rangement, logistique, etc.) et leur conservation. Ils achètent, numérisent, préservent et mettent en valeur les documents patrimoniaux. Ils numérisent et diffusent les données et les résultats de la recherche.

Les bibliothécaires accueillent et conseillent le public. Ils font vivre un lieu, contribuent à son aménagement, veillent à ce que les espaces s'adaptent à des usages très divers, favorisent les liens, soient accessibles et accueillants. Ils développent également des dispositifs de médiation variés autour des ressources culturelles et de l'information. Ils élaborent ainsi une programmation culturelle, accueillent des expositions et des spectacles, organisent des débats et des rencontres avec les auteurs, les artistes ou les scientifiques, peuvent animer des séances de conte comme des ateliers de création numérique ou des

séances de conversation en langue française. Ils proposent aussi des rendez-vous en dehors des murs de la bibliothèque, par exemple dans les classes, les espaces publics, les crèches, les résidences de personnes âgées, etc. Ils conçoivent des supports de médiation variés, de l’affiche au podcast en passant par la création de blogs. Ils communiquent sur l’activité de la bibliothèque, ce qui peut nécessiter, au-delà de la création de supports, de faire vivre un site web, ou d’animer une présence sur les réseaux sociaux.

« Aujourd’hui le numérique c’est un nouvel usage très important et la bibliothèque a un rôle d’éducation. On propose aux gens des moyens de se former au numérique, on leur offre une aide constante. Ne pas être capable de faire son CV, de répondre à des mails, c’est être complètement déconnecté de la société et avoir accès à ces outils, c’est fondamental. »

Un responsable de pôle multimédia et jeu en bibliothèque municipale

Le travail en bibliothèque implique de nouer des partenariats avec les acteurs culturels, scientifiques, éducatifs, sociaux afin de développer des projets communs. Ces partenariats incluent fréquemment l’animation par les bibliothèques, auprès de leurs publics ou des professionnels partenaires, de formations autour du livre, de la médiation culturelle et de la recherche d’informations.

Les métiers des bibliothèques se transforment régulièrement, notamment pour prendre en compte les enjeux contemporains. Les questions de citoyenneté, d’accessibilité et d’inclusion, de transition écologique et de responsabilité sociale ou de transformation numérique sont par exemple au cœur des débats professionnels actuels.

Mais ce sont encore les bibliothécaires qui en parlent le mieux ! Plusieurs bibliothèques proposent des vidéos de présentation de leurs métiers, n’hésitez pas à les consulter en utilisant les liens présentés à la page suivante.

En savoir plus

Documents de référence

- [Le répertoire des métiers territoriaux du Cnfpt \(2024\)](#) présente de manière très précise les fonctions de direction, d’encadrement intermédiaire et de chargé d’accueil. Il détaille les compétences mobilisées, les spécialisations possibles et les facteurs d’évolution du métier. Site du Cnfpt.
- [Le référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales, publié par le ministère de la Culture en 2022](#) liste les compétences mobilisées par grand domaine d’activité. Site du ministère de la Culture.
- [Le site Métiers territoriaux](#) a été conçu par la Fncdg et le Cnfpt pour valoriser la diversité des métiers territoriaux, les moyens d’y accéder et les voies d’évolution professionnelle.
- [Le répertoire des métiers et des compétences du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche \(REME, 2017\)](#) propose des fiches-métier incluant activités et compétences mobilisées pour les bibliothèques relevant de la fonction publique d’État. Site du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [Referens, le référentiel des emplois type de la recherche et de l’enseignement supérieur \(2016\)](#), site du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [Le référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale de France \(2012\)](#) présente les activités qui y sont exercées et les compétences mobilisées, site de la BnF.
- Un livre présente en détail les fonctions exercées en bibliothèque : Hénard C., Association des bibliothécaires de France (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Éditions du Cercle de la librairie, 2019.

Témoignages en vidéo de bibliothécaires qui parlent de leur métier

- [Présentation du rôle des bibliothèques universitaires, par des bibliothécaires, émission de radio, cast campus, Université Sorbonne Paris Nord.](#)
- [Présentation des fonctions d'accueil par un agent de bibliothèque universitaire, site de l'Adbu.](#)
- [Présentation du métier de responsable de la formation et de l'innovation pédagogique en bibliothèque universitaire, site de l'Adbu.](#)
- [Présentation des bibliothèques municipales et de l'évolution de leurs métiers, Ville de Paris.](#)
- [Présentation du métier d'agent de bibliothèque municipale, site de la mairie et de la métropole de Toulouse.](#)
- [Présentation du métier de directrice ou directeur d'un réseau de médiathèques, site du Cnfpt.](#)
- [Présentation du service de développement culturel d'une bibliothèque départementale, site du Conseil départemental des Ardennes.](#)
- [Présentation du métier de responsable de la médiation numérique en médiathèque communale, site de l'Onisep.](#)

Sur la chaîne Youtube des bibliothèques de Bordeaux

- [Présentation du métier de responsable de plusieurs bibliothèques de quartier](#)
- [Présentation du métier de responsable d'une bibliothèque jeunesse](#)
- [Présentation du métier de chargée de l'offre ludique](#)
- [Présentation du métier de responsable de la littérature adulte](#)
- [Présentation du métier de bibliothécaire chargée de collections patrimoniales](#)
- [Présentation du métier de responsable de pôle musique](#)
- [Présentation du métier de responsable d'un centre de conservation et de restauration](#)
- [Présentation du métier de chargée de contenu rédactionnel et iconographique](#)
- [Présentation du métier de bibliothécaire jeunesse](#)
- [Présentation du métier de bibliothécaire chargée de collections Sciences et Loisirs](#)
- [Présentation du métier de bibliothécaire chargée des services dédiés aux publics en situation de handicap](#)
- [Présentation de la fonction d'agents volants](#)
- [Présentation du métier de bibliothécaire presse](#)
- [Présentation du métier de responsable de l'équipement des documents](#)
- [Présentation du métier de responsable d'une bibliothèque de quartier](#)



Bibliothèque – Crédit V. Daviet Mairie de Bordeaux

« La plupart des gens pensent que les bibliothécaires lisent tout, regardent tout, écoutent tout, ce qui est impossible matériellement. On répond à des questions extrêmement variées : de philosophie, mais je ne suis pas philosophe ; de cuisine, mais je ne suis pas cuisinier ; je ne suis pas écrivain non plus, mais j'ai une boîte à outils, je sais chercher l'information. »

Un responsable de la littérature adulte
en bibliothèque municipale

COMPRENDRE L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les informations données dans ce guide sont synthétisées à des fins de clarté. Il peut être nécessaire de vous référer à des ressources ayant valeur juridique ou de prendre attache avec des spécialistes si vous avez besoin de les approfondir ou d'identifier précisément les règles et dispositifs qui peuvent s'appliquer à votre situation particulière. Elles sont également susceptibles de faire l'objet d'actualisations, il est donc recommandé de vérifier leur actualité en suivant les liens présentés.

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET TERRITORIALE

Il est important d'identifier la fonction publique dont relèvent les bibliothèques dans lesquelles vous souhaitez travailler. L'ensemble des agents, titulaires et contractuels, qui occupent un poste au sein de l'État, d'une collectivité territoriale (commune, conseil départemental ou régional, établissement public, etc.) ou des établissements publics de santé travaillent dans la fonction publique. Chacune de ces trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) dispose de conditions d'emploi et de concours distincts.

LES CATÉGORIES, CADRES D'EMPLOIS, CORPS, GRADES ET ÉCHELONS

Il existe cependant de très nombreux points communs entre les fonctions publiques. Les emplois y sont classés par **catégories hiérarchiques** (A, B, C), puis regroupés dans des **cadres d'emplois** (fonction publique territoriale) ou des **corps** (fonction publique d'État, hospitalière et Ville de Paris) qui correspondent à un type de fonctions exercées. Des textes, que l'on appelle les **statuts particuliers**, décrivent les fonctions exercées et précisent les règles correspondant à chaque corps ou cadre d'emplois : déroulés de carrières, conditions d'accès aux concours, etc.

Chaque corps ou cadre d'emplois comprend un ou plusieurs **grades** : en début de carrière on commence au premier grade. Chaque grade comprend plusieurs **échelons**, qui servent à calculer la rémunération : on commence en général au premier échelon, puis l'on passe automatiquement aux échelons supérieurs par ancienneté. Les personnes qui rejoignent la fonction publique après une première carrière dans un autre secteur peuvent bénéficier d'une reprise de leur ancienneté sous certaines conditions.

« Ce qui me plaît c'est travailler dans un établissement public ouvert à tous les publics, quel que soit l'âge, le milieu, qui est entièrement gratuit. Ça, c'est une très grande richesse. »

Un responsable de la littérature adulte en bibliothèque municipale

À noter, on utilise fréquemment la notion de catégorie « A+ » pour désigner les corps et cadres d'emplois des conservateurs de bibliothèques. Cette notion, bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, désigne ce que l'on appelle parfois aussi les « hauts fonctionnaires », dont les corps et les cadres d'emplois correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

LE CAS PARTICULIER DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris est une collectivité territoriale qui dispose d'un statut unique : elle exerce les compétences de la commune et du département de Paris. Ses agents, appelés « personnels des administrations parisiennes », sont régis par des dispositions particulières. Ils appartiennent à la fonction publique territoriale, mais avec un statut très spécial, qui mêle certaines dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux et d'autres, applicables aux fonctionnaires d'État.

Contrairement aux fonctionnaires territoriaux, qui relèvent de cadres d'emplois, ils appartiennent à des corps, comme dans la fonction publique d'État. Les statuts particuliers de ces corps et les échelles de rémunération sont fixés par référence à ceux de l'État.

La Ville de Paris organise ses propres concours pour recruter ses personnels de bibliothèque de catégorie C et B. Pour les concours de catégorie A, elle propose chaque année des postes aux concours d'État de conservateur des bibliothèques et de bibliothécaire. Elle peut recruter par voie de détachement des fonctionnaires territoriaux et d'État.



Médiathèque – ludothèque Les Granges – St Jean – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

En savoir plus

- [Le Code général de la fonction publique](#) précise les dispositions propres à la Ville de Paris et à ses établissements publics, site Légifrance.
- [Le statut particulier des assistants spécialisés des bibliothèques](#) et des musées d'administrations parisiennes, site de la Ville de Paris.
- Les autres statuts particuliers ne sont pas disponibles en ligne à la date de rédaction de ce guide.

LE CAS PARTICULIER DES BIBLIOTHÈQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Si la majeure partie des bibliothèques des patients et des personnels des hôpitaux et des autres établissements de santé ou médico-sociaux sont gérées par des associations locales faisant appel à des bénévoles, certaines d'entre elles emploient des professionnels pour leurs bibliothèques. Ceux-ci représentent entre 50 et 100 personnes en France et relèvent en général du cadre d'emplois de technicien supérieur hospitalier (catégorie B).

Les postes de catégorie C ne disposent pas de fiche métier ni de concours et sont en partie pourvus par voie de mobilité interne. Les postes de catégorie B sont présentés dans une fiche-métier et accessibles par un concours externe ou interne, qui propose une spécialité « reprographie, dessin, documentation ». Ces concours sont organisés directement par chacun des établissements de santé et médico-sociaux. Ceux-ci déterminent le nombre de places ouvertes en fonction des postes qu'ils ont besoin de pourvoir. Les postes de catégorie A ne disposent pas de concours spécifique et sont le plus souvent pourvus par voie de détachement ou par voie contractuelle.

LA MOBILITÉ ET LES PASSERELLES

Il est possible de changer de poste en cours de carrière ou de rejoindre les bibliothèques dans le cadre d'une reconversion professionnelle, après une première carrière dans un autre secteur. Des dispositifs d'appui et de formation existent pour accompagner les processus de reconversion : renseignez-vous auprès de votre employeur. *Le guide La formation tout au long de la vie des professionnels des bibliothèques* publié par le ministère de la Culture, précise les possibilités de formation pour les professionnels déjà en poste dans les bibliothèques.

Changer de poste lorsque l'on travaille déjà en bibliothèque

Dans la fonction publique territoriale, il est possible de changer de poste, soit en postulant sur un autre poste au sein de sa collectivité, soit en postulant auprès d'une autre collectivité territoriale qui a publié une offre d'emploi.

Dans la fonction publique d'État, les fonctionnaires titulaires peuvent demander leur mutation et candidater sur les emplois vacants. Ces derniers sont publiés lors des campagnes nationales (on parle de « mouvement national »), organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En savoir plus

- [La fiche-métier de bibliothécaire](#) dans le répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie de la fonction publique hospitalière, site du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.
- [Le statut particulier du corps de technicien supérieur hospitalier](#), incluant le domaine documentation, site Légifrance.
- [Les épreuves et modalités d'accès au concours de technicien supérieur hospitalier](#), site Légifrance.



Bibliothèque – Crédit V. Daviet Mairie de Bordeaux

Changer de fonction publique, de corps ou de cadre d'emplois

Il existe différentes passerelles entre les fonctions publiques ainsi qu'entre les corps ou entre les cadres d'emplois de niveau comparable. Les fonctionnaires titulaires peuvent ainsi demander un détachement, une intégration après une période de détachement ou une intégration directe, afin de changer de fonction publique ou de corps/cadre d'emploi.

Attention, le détachement et l'intégration (directe ou après détachement) ne sont envisageables qu'entre des corps ou cadres d'emplois de même catégorie hiérarchique (A, B ou C) et de niveau comparable. Cette comparabilité est appréciée en fonction des conditions de recrutement dans les corps et cadres d'emplois concernés ou de la nature des missions définies dans les statuts particuliers, qui doivent être similaires.

Travailler temporairement en dehors de la fonction publique, sans perdre son statut de fonctionnaire

Il existe également un dispositif, appelé « disponibilité », qui permet aux fonctionnaires titulaires, sous certaines conditions, de se placer hors de leur administration ou service d'origine, afin de pouvoir exercer pendant quelques années une activité — dans le secteur privé, par exemple — ou de cesser de travailler, sans perdre leur statut de fonctionnaire.

SE RECONVERTIR VERS LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

De nombreuses personnes travaillent en bibliothèque après une première carrière dans d'autres métiers de la fonction publique ou du secteur privé. Les modalités de reconversion dépendent à la fois de leur statut et de leur employeur précédent

Les personnes issues du secteur privé peuvent commencer à travailler en bibliothèque, soit en accédant à des emplois de contractuels ou à des emplois de catégorie C accessibles sans concours, soit en passant un concours pour accéder aux autres types de postes de fonctionnaires. Leur ancienneté dans le secteur privé peut être prise en compte sous certaines conditions lorsqu'elles sont recrutées, qu'elles disposent ou non d'un concours.

« Je voulais plutôt faire de la recherche en chimie, j'aimais beaucoup les sciences. On peut réussir à devenir bibliothécaire, quel que soit notre passé. »

Une bibliothécaire chargée de l'offre ludique en bibliothèque municipale

Les personnes travaillant déjà dans l'une des fonctions publiques, mais au sein d'autres métiers et cadres d'emplois que ceux des bibliothèques peuvent postuler à des postes proposés dans des bibliothèques de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière. Si elles sont retenues à ces postes, elles doivent faire une demande de détachement, afin de changer de corps ou de cadre d'emplois et si besoin de fonction publique, comme évoqué précédemment. L'employeur initial de ces personnes ne peut les retenir au-delà de trois mois dans leur poste, sauf conditions spécifiques de calendrier liées à leur emploi.

— On notera que le détachement ne peut se faire que vers des catégories d'emploi (A, B, C) et des niveaux de fonctions homologues. Les personnes qui souhaiteraient se reconvertir vers un emploi d'une catégorie différente de celui qu'elles occupent peuvent soit repasser un concours, soit envisager un détachement sur un emploi de contractuel, cette dernière possibilité restant très exceptionnelle.

— On note également que les bibliothèques territoriales intègrent régulièrement dans leurs effectifs des personnes relevant d'autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Celles-ci peuvent donc postuler à un emploi en bibliothèque, et si elles sont retenues, être affectées dans ce service sans passer par une procédure de détachement. Elles conservent alors leur cadre d'emplois initial. Ce type de mobilité suppose que leur catégorie initiale d'emploi (A, B ou C) corresponde à celle du poste proposé.

« On s'occupe des supports de communication papier qui sont imprimés (les agendas, les livres et programmes, les guides et affiches) et on s'occupe également de toute la communication numérique donc sur le portail, les réseaux sociaux. (...) Je m'occupe d'animer le compte Instagram de la bibliothèque ainsi que la chaîne Youtube. »

Une chargée de contenu rédactionnel et iconographique en bibliothèque municipale

« Évoluer dans un secteur culturel,
c'est d'une grande richesse.
Ce qu'on propose à la bibliothèque est
très vaste (...) accessible à tous et gratuit.
Je trouve que c'est quelque chose
qui fait sens. »

Une chargée de contenu rédactionnel
et iconographique en bibliothèque municipale



Bibliothèque Les Champs Libres – Rennes – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

En savoir plus

- Une vidéo de 2 minutes pour comprendre [l'emploi dans la fonction publique](https://servicepublic.fr), site servicepublic.fr.
- [La reprise de l'ancienneté](https://servicepublic.fr), site servicepublic.fr.
- La [mutation](https://servicepublic.fr), le [détachement](https://servicepublic.fr), [l'intégration directe](https://servicepublic.fr) et la [disponibilité](https://servicepublic.fr), site servicepublic.fr.

IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ ET DE RÉMUNÉRATION

LES NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ

Le tableau qui suit présente les corps (fonction publique d'État et Ville de Paris) et les cadres d'emplois (fonction publique territoriale) dédiés spécifiquement aux métiers des bibliothèques : à chacun d'entre eux correspondent des niveaux de responsabilité, de rémunération et des concours différents.

Les bibliothèques n'emploient cependant pas que des bibliothécaires ; y travaillent aussi des personnels issus d'autres métiers. Les bibliothèques de l'enseignement supérieur emploient environ 4 500 ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF). Les bibliothèques territoriales emploient des personnels issus

par exemple des filières administrative, technique ou de l'animation, soit pour occuper des postes spécifiques (personnes chargées de tâches administratives, de l'informatique, etc.), soit pour occuper des postes plus classiques, dans le cadre de reconversions professionnelles.

	Fonction publique territoriale	Fonction publique d'État	Ville de Paris	Que font-ils ?
Catégorie	Cadre d'emplois	Corps	Corps	En bref
A +	Conservateur des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques de la Ville de Paris	Positionnés sur des fonctions de direction, d'analyse et de conception, ils dirigent des bibliothèques ou des pôles d'activité au sein des bibliothèques, proposent et mettent en œuvre les politiques publiques. Ils peuvent être chargés de fonctions d'expertise sur des missions spécialisées (patrimoniales, numériques, etc.), en particulier lorsqu'ils travaillent dans de grandes bibliothèques.
		Conservateur des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris	
A	Bibliothécaire	Bibliothécaire	Bibliothécaire de la Ville de Paris	Positionnés sur des fonctions de participation aux tâches de pilotage, d'analyse et de conception, ils dirigent des pôles d'activité, des missions transversales ou des sites de la bibliothèque, en lien avec leur domaine d'expertise. Dans la fonction publique territoriale, ils peuvent diriger des bibliothèques, en général situées dans des villes de moins de 20 000 habitants.
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Positionnés sur des fonctions d'application requérant qualités d'appréciation et prise d'initiative, ils assurent des fonctions de cadres intermédiaires et sont en charge d'organiser certaines activités, missions transversales ou tâches spécialisées, en fonction de leur domaine d'expertise. Ils s'occupent souvent de certaines parties des collections et sont impliqués dans la médiation en direction des publics. Ils peuvent diriger des pôles d'activité de la bibliothèque ou, dans la fonction publique territoriale, de petites bibliothèques.
C	Adjoint du patrimoine	Magasinier des bibliothèques	Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, spécialité bibliothèques	Positionnés sur des fonctions d'exécution, ils participent aux différentes activités de la bibliothèque : souvent très impliqués dans l'accueil et l'information du public ainsi que le traitement des collections, ils peuvent aussi contribuer à la médiation, aux partenariats, à l'action culturelle, etc. Ils peuvent diriger de très petites bibliothèques en milieu rural.

En savoir plus

Les statuts particuliers présentant les corps de la fonction publique d'État, sur Légifrance :

- [conservateur des bibliothèques](#) ;
- [bibliothécaire](#) ;
- [bibliothécaire assistant spécialisé](#) ;
- [magasinier des bibliothèques](#).

Les statuts particuliers présentant les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, sur Légifrance :

- [conservateur des bibliothèques](#) ;
- [bibliothécaire](#) ;
- [assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques](#) ;
- [adjoint du patrimoine](#).

[La présentation des personnels ITRF](#), site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES NIVEAUX DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des fonctionnaires se compose :

- **d'une rémunération de base** qui comprend le traitement indiciaire qui est déterminé par le grade et l'échelon, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement en cas d'enfant(s) à charge, et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) attribuée pour certaines fonctions spécifiques ;
- **de primes et indemnités** définies selon la nature des fonctions exercées et variables d'un employeur à l'autre ;
- **d'une prise en charge d'une partie de certains frais** : par exemple, le transport domicile-travail ou le changement de résidence.

Le traitement indiciaire évolue en suivant la valeur du point d'indice : pour le calculer, il faut multiplier l'indice majoré rattaché à un grade et à un échelon par la valeur actuelle du point d'indice. Ce traitement indiciaire peut représenter autour de 80 % à 85 % de la rémunération, mais cela est variable selon le poste et l'employeur. Le tableau qui suit présente les rémunérations brutes mensuelles en début et fin de carrière, en dehors des primes et des indemnités.

Et pour les contractuels ?

Leur rémunération est fixée par l'employeur au regard des fonctions qu'ils vont occuper, de leur niveau de qualification et de leur expérience professionnelle.

	Fonction publique territoriale		Fonction publique d'État et Ville de Paris		Estimation de la rémunération brute mensuelle hors primes et indemnités*	
Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Corps	Grade	Début de carrière	Fin de carrière
A			Conservateur général des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	3 660 €	5 800 €
	Conservateur des bibliothèques	Conservateur en chef des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Conservateur en chef des bibliothèques	3 000 €	4 810 €
		Conservateur des bibliothèques		Conservateur des bibliothèques	2 210 €	3 520 €
	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	Bibliothécaire	Bibliothécaire hors classe	2 490 €	4 070 €
		Bibliothécaire		Bibliothécaire	1 940 €	3 340 €
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	Bibliothécaire assistant spécialisé (État)	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	1 950 €	2 910 €
				Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle		
		Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes, spécialité bibliothèques (Ville de Paris)	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	1 850 €	2 650 €
				Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe supérieure		
		Assistant de conservation		Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	1 840 €	2 500 €
C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	Magasinier des bibliothèques (État)	Magasinier principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	1 840 €	2 350 €
				Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 1 ^{re} classe		
		Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, spécialité bibliothèques (Ville de Paris)	Magasinier principal des bibliothèques de 2 ^e classe	1 800 €	2 090 €
				Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2 ^e classe		
		Adjoint du patrimoine		Magasinier des bibliothèques	1 800 €	1 900 €
				Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage		

* Source : site emploi-collectivites.fr

En savoir plus

- [La rémunération dans la fonction publique](https://www.servicepublic.fr), site servicepublic.fr.
- [Le site emploi-collectivités](https://emploi-collectivites.fr) présente les grilles indiciaires et les salaires bruts estimés (hors primes, indemnités, etc.) de l'ensemble des corps et cadres d'emplois de toutes les fonctions publiques, ainsi que de la Ville de Paris.

Accéder aux métiers

Médiathèque – ludothèque Les Granges – St Jean – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA



CHOISIR UNE FORMATION POUR S'ORIENTER VERS LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Les missions exercées dans les bibliothèques sont très variées. De la direction d'établissements culturels à l'accueil et au conseil du public, en passant par la médiation numérique, la formation des étudiants, la valorisation de la culture scientifique, la conservation du patrimoine, l'organisation d'une programmation culturelle, l'enrichissement de collections physiques et numériques, l'animation de séances en direction de la petite enfance ou la mise en place de partenariats avec le champ social, pour ne prendre que ces exemples, le champ est très vaste. Il est donc possible de se diriger vers ces métiers en ayant suivi de très nombreuses formations initiales différentes.

Cependant, pour préparer les concours et faire valoir une connaissance des pratiques professionnelles spécifiques auprès des employeurs, il peut être préférable de suivre une formation dédiée aux métiers des bibliothèques. Certaines constituent un parcours de formation diplômant complet, quand d'autres, plus courtes, peuvent être suivies en complément d'une autre formation, voire en poursuivant une activité professionnelle pour les personnes qui souhaitent se reconverter.

Attention, votre niveau de diplôme détermine les concours externes que vous pourrez présenter :

- concours de catégorie C :
brevet des collèges, BEP ou CAP ;
- concours de catégorie B : bac ou bac+2
selon le concours présenté ;
- concours de catégorie A : bac+3.

« Je suis chargée de l'offre ludique, je m'occupe de l'espace Jeux et également des bibliothèques éphémères l'été (...). Ça me permet de tester plein de jeux, de nouveautés que ce soit en jeux de société ou en jeux vidéo. J'ai des journées pleines de surprises, aucune ne se ressemble, c'est très varié. J'aime beaucoup chercher, faire de la veille sur le jeu. »

Une bibliothécaire chargée de l'offre ludique en bibliothèque municipale

Seul le concours territorial d'assistant de conservation principal de 2^e classe et le concours d'État de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure nécessitent actuellement de disposer d'une formation spécialisée de niveau bac+2. Toutefois, les épreuves des autres concours requièrent des connaissances professionnelles.

En savoir plus

- [Le Répertoire des formations aux métiers du livre](#) de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) recense la plupart des formations spécialisées existantes, sur son site.
- [Le guide des métiers de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des bibliothèques](#) propose un onglet « se former », site de l'Ensib.

Dans certaines régions, des guides des concours et de la formation initiale existent. Ils sont très utiles pour se repérer dans l'offre de formation locale.

- En Bretagne, [le guide des formations et des métiers des bibliothèques](#), publié par Livre et lecture en Bretagne sur son site.
- Dans les Hauts-de-France, [le guide des formations régionales aux métiers des bibliothèques](#), publié par l'Agence régionale du livre et de la lecture (Ar2l) sur son site.
- En Nouvelle-Aquitaine, [le guide Formation aux métiers des bibliothèques en Nouvelle-Aquitaine](#), publié par l'Agence livre, cinéma et audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine (Alca) sur son site.
- En Occitanie, [la liste des formations universitaires et des acteurs de la formation au long de la vie](#), diffusée par Occitanie Livre et Lecture sur son site.



Réseau des médiathèques de Plaine Commune – Crédit Plaine Commune Fabrice GaboriauSA

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES DE BASE RAPIDEMENT, SI BESOIN EN POURSUIVANT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Vous recherchez une formation courte qui vous permette d'acquérir les fondamentaux des métiers, pour travailler en bibliothèque sur un poste de catégorie C, pour compléter un premier parcours de formation ou pour faciliter une reconversion ? Ces formations sont un atout pour préparer un concours ou se faire recruter, mais attention, elles ne délivrent pas de diplôme national, alors que certains niveaux de diplôme sont requis pour passer les concours externes.

Les diplômes d'université (DU) ou d'établissement (DE)

Objectif : acquérir des connaissances professionnelles générales concernant les métiers des bibliothèques ou plus spécialisées autour d'un aspect du métier.

Description : ces diplômes spécialisés sont délivrés par un établissement d'enseignement supérieur. Ils permettent d'acquérir des compétences professionnelles, en général en une année. Le volume d'enseignements varie d'un diplôme à l'autre. Attention, ce ne sont pas des diplômes nationaux, et ils ne valident pas de grade universitaire tels que la licence ou le master.

Publics visés : il dépend de chaque DU. Ils peuvent s'adresser à des personnels en poste souhaitant évoluer, à des personnes en reconversion professionnelle, ou à tout type de public.

Débouchés : ces diplômes sont un atout pour évoluer professionnellement en renforçant certaines compétences, préparer un concours ou se faire recruter. Ils peuvent accompagner un processus de reconversion sur les différentes catégories d'emploi, notamment en catégorie B et en A.

Modalités : certains DU sont proposés entièrement ou partiellement à distance.

La majeure partie des DU spécialisés autour des métiers des bibliothèques sont recensés dans ce Répertoire (Fill, 2023). Ils sont en général proposés par les Crfcb, ou en partenariat avec eux. On notera aussi le diplôme de Cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation proposé principalement à distance par l'Enssib, qui s'adresse à des professionnels en poste souhaitant évoluer, certifier leur expérience ou réussir une reconversion.

Les formations de base des Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (Crfcb)

Implantés au sein des universités, les 12 Crfcb proposent des formations à l'ensemble des personnels de bibliothèques universitaires et territoriales, ainsi que des préparations aux concours. Ils sont financés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et subventionnés par le ministère de la Culture.

Différents Crfcb proposent des formations de base pour maîtriser les fondamentaux des métiers. Le réseau national des Crfcb propose également une formation nationale pour permettre à des agents de catégorie C recrutés dans les

bibliothèques universitaires d'acquérir les connaissances et les compétences fondamentales à l'exercice de leur métier.

Objectif : acquérir des connaissances de base pour travailler en bibliothèque, passer un concours ou accompagner une prise de poste.

« Je m'occupe des collections destinées aux personnes malvoyantes, c'est-à-dire les livres audio, les livres en gros caractères, les livres en braille. Je suis amenée à renseigner les personnes sur les matériels adaptés, les outils numériques dédiés à la malvoyance. Nous avons trois cabines équipées de trois ordinateurs adaptés avec des logiciels par exemple qui grossissent les écrans, des synthèses vocales pour les aveugles, qui leur permettent de se servir d'un ordinateur ou de lire un texte, des vidéo-agrandisseurs qui sont de grosses loupes qui permettent de lire des livres ou des revues (...), et on a aussi une machine à lire, qui scanne un document et le retranscrit en audio. »

Une bibliothécaire chargée des services dédiés aux publics en situation de handicap en bibliothèque municipale

Description : les Crfcb proposent régulièrement des formations de base ou de spécialisation aux métiers, en général plutôt courtes.

Publics visés : personnels des bibliothèques ou en reconversion professionnelle, étudiants, demandeurs d'emploi. Certaines de ces formations sont prioritairement dédiées aux personnes déjà en poste dans une bibliothèque, d'autres sont davantage tournées vers les personnes ayant le projet de travailler en bibliothèque.

Débouchés : elles permettent de développer des compétences utiles pour passer les concours, se faire recruter, accompagner une prise de poste ou évoluer professionnellement.

Modalités : certaines formations sont proposées entièrement ou partiellement à distance.

Plus d'informations sur le site des Crfcb.

Formation nationale dédiée aux agents de catégorie C recrutés en bibliothèque universitaire.

« Chaque matin, l'équipe du courrier et de la logistique s'occupe de trier les paniers en provenance de la Poste et ensuite je prends le relais pour informatiser la presse du jour, 40 à 50 titres. Notre priorité est qu'ils se trouvent le plus rapidement possible sur les rayonnages dès 10 h. Je procède aussi aux réclamations auprès des éditeurs lorsqu'il manque un numéro et je participe activement à l'acquisition des nouveaux titres pour étoffer notre offre. »

Une bibliothécaire chargée de la presse en bibliothèque municipale

La formation d'auxiliaire de bibliothèque proposée par l'Association des bibliothécaires de France

Fondée en 1906 et réunissant 2000 adhérents, professionnels et bénévoles, l'Abf vise à proposer un espace de réflexion, de débat, de formation et de promotion du rôle des bibliothèques dans la société. Elle propose des webinaires, des journées d'étude régionales et nationales ainsi qu'un congrès annuel et organise la formation d'auxiliaire de bibliothèque.

Objectif : acquérir les connaissances de base pour travailler en bibliothèque.

Description : cette formation, organisée par certaines délégations régionales de l'Abf, comprend 200 h de cours théoriques, travaux pratiques, stages et visites de bibliothèques. Les cours ont généralement



Bibliothèque Champs Libres – Rennes – © Richard Volante

lieu le lundi, en présentiel, hors vacances scolaires, sur une année scolaire de septembre à juin.

Publics visés : personnes exerçant (à titre salarié ou bénévole) en bibliothèque ou centre de documentation, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est requise, mais une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et des compétences rédactionnelles sont nécessaires.

Débouchés : cette formation offre des compétences utiles pour être opérationnel rapidement et se faire recruter sur des postes de catégorie C sans concours ou sur des emplois de contractuel de catégorie B. Elle peut permettre d'accompagner la prise de fonctions de personnels en reconversion vers les bibliothèques. Elle peut faciliter la préparation aux concours de catégorie C ou B.

Modalités : les apprenants doivent exercer en bibliothèque ou en centre de documentation, à titre salarié ou bénévole, au moins 10 h par semaine pendant la formation, afin de mettre les enseignements en pratique.

Plus d'informations sur le site de l'Abf.

« Je suis bibliothécaire jeunesse : cela consiste à s'occuper de l'achat des collections à destination des enfants, les BD, les romans, les albums, les jeux aussi. On reçoit régulièrement les crèches, les classes qui vont de la maternelle au lycée. Les enfants te disent tout ce qui leur passe par la tête, cela peut amener à de beaux échanges, à des débats. »

Une bibliothèque spécialisée jeunesse
en bibliothèque municipale

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES ET OBTENIR UN DIPLÔME NATIONAL

Vous recherchez une formation universitaire en un à cinq ans, qui vous permette de vous spécialiser d'emblée dans les métiers des bibliothèques ou de compléter un premier parcours de formation tout en validant un diplôme national ? En fonction de votre niveau d'étude, il existe différents cursus possibles.

Pour obtenir un bac+2 : les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)

Les DUT *Métiers du livre* et les DEUST *Métiers des bibliothèques et de la documentation*, qui étaient les formations spécialisées les plus identifiées pour préparer aux métiers des bibliothèques, ont été remplacés dans la plupart des universités par les BUT. Il subsiste encore deux DEUST selon le Répertoire des formations aux métiers du livre 2023, édité par la Fill. Visant à préparer en deux ans aux métiers des bibliothèques, ils permettent de valider la formation spécifique à bac+2 requise pour passer le concours territorial d'assistant de conservation principal de 2^e classe et le concours d'État de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

Dans certains cas, le DUT *Métiers du livre* reste délivré à la fin de la deuxième année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), afin de permettre aux étudiants de disposer du diplôme technico-professionnel requis pour passer les concours évoqués ci-dessus.



Médiathèque J. Cabanis – Toulouse – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

Pour obtenir un bac+3 : les licences et les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)

Vous pouvez commencer ces formations après un bac ou un bac+2. Des passerelles peuvent aussi exister pour les rejoindre à d'autres moments. Elles sont présentes dans une large partie des régions, on comptait en 2023 :

- une quinzaine de licences spécialisées autour des métiers de la documentation. Elles se préparent en trois ans.
- Une dizaine de licences professionnelles

Métiers du livre : documentation et bibliothèques. Cette formation professionnelle se prépare en un an, après un bac+2, mais attention, elle tend à être remplacée par le BUT *Métiers du livre et du patrimoine*.

- une dizaine de BUT *Métiers du livre et du patrimoine*. Cette formation professionnelle se prépare en trois ans dans un Institut universitaire de technologie (IUT), avec un encadrement renforcé et permet de valider le diplôme de licence. Il est possible de rejoindre le BUT en seconde ou troisième année sous conditions. Il est parfois possible d'obtenir le BUT en suivant une « année spéciale » accessible à bac+2, ce qui peut être intéressant notamment pour les personnes en reconversion cherchant une formation rapide et diplômante aux métiers des bibliothèques. Proposée en un an au lieu de trois, les enseignements y sont plus denses que dans une troisième année de BUT classique.

« Je m'occupe principalement des achats de documents patrimoniaux. Je participe à la gestion des collections anciennes, rares et précieuses de la bibliothèque. J'achète auprès des libraires anciens, dans des ventes aux enchères, mais aussi auprès des particuliers. Une fois qu'ils sont arrivés à la bibliothèque, il faut les signaler, c'est-à-dire faire la description intellectuelle du contenu sur les catalogues informatisés. On a toute une activité de valorisation qui commence par le catalogue, mais ensuite qui peut être faire une visite, une présentation de documents ou des expositions. »

Une responsable de collections patrimoniales en bibliothèque municipale

A noter, les formations listées ici sont spécifiquement dédiées aux métiers des bibliothèques, mais d'autres spécialisations peuvent offrir des compétences recherchées pour travailler en bibliothèque.

Pour obtenir un bac+5 : les masters

Il existe différents masters spécialisés autour des métiers des bibliothèques, du livre ou de la direction d'établissements culturels. On trouve également des masters spécialisés autour de certains aspects des métiers, comme le patrimoine.

À noter, d'autres spécialisations peuvent offrir des compétences recherchées pour travailler en bibliothèque.

Pour obtenir un bac+5 : le diplôme d'archiviste paléographe

Le diplôme d'archiviste paléographe de l'École nationale des chartes assure une formation scientifique pluridisciplinaire, utile pour de futurs conservateurs des archives, des bibliothèques, des musées ou des monuments historiques. Orientée vers l'histoire et les collections patrimoniales, cette formation de plus de trois années est accessible sur concours, après deux années de classe préparatoire littéraire spécifique. Elle offre à ses lauréats la possibilité de présenter un concours spécifique pour accéder à la carrière de conservateurs des bibliothèques, à l'État comme dans la fonction publique territoriale.

Le doctorat

Les personnes titulaires d'un doctorat (ou qualification équivalente) peuvent se présenter au concours externe spécial qui est proposé principalement pour les concours de conservateur et de bibliothécaire d'État. Les épreuves de ces concours incluent une présentation écrite des travaux conduits.

En savoir plus

- [Le Répertoire des formations aux métiers du livre 2023](#), édité par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, sur son site.
- La présentation du [DUT métiers du livre](#), site de France Compétences.
- La présentation du [DEUST métiers des bibliothèques et de la documentation](#), site de France Compétences.
- La présentation de [la licence professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques](#), site de France Compétences.
- La présentation du [BUT Métiers du livre et du patrimoine](#), site de France Compétences.
- [La plateforme « Mon Master »](#), qui permet de consulter l'intégralité des diplômes nationaux de master, site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- La présentation du [diplôme d'archiviste paléographe](#), site de l'École nationale des chartes.

FAIRE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ET LES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Vous pouvez faire reconnaître des compétences acquises dans le cadre d'une expérience professionnelle, sans retourner en formation, afin d'obtenir une certification ou un diplôme, sous certaines conditions. Cette démarche peut permettre de disposer du niveau de diplôme nécessaire pour évoluer professionnellement, se reconverter ou passer un concours.

Toutes les activités pourront être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariat, etc.

Ces expériences doivent être en rapport avec le diplôme visé. Tous les diplômes et les certifications inscrits au Répertoire national de certification professionnelle (RNCP) peuvent être obtenus par ce dispositif. Dans certains cas, l'acquisition de compétences complémentaires sera nécessaire.

La validation des acquis professionnels (VAP)

Si vous êtes intéressé par une reprise d'études, vous pouvez aussi faire reconnaître des compétences acquises dans le cadre d'une expérience personnelle ou professionnelle pour intégrer une formation diplômante alors que vous ne disposez pas des diplômes préalablement requis pour y accéder, sous certaines conditions.

« À l'équipement, on s'occupe essentiellement de recouvrir tous les livres, les CD et DVD qui arrivent au centre (...) ce qui représente 30 000 documents par an.

Une partie de notre travail consiste à réparer les documents (...) leur donner une seconde vie. Il y a un aspect écologique là-dedans. J'aime bien voir les nouveautés, me faire surprendre par un livre, un auteur. (...) C'est un métier très manuel, donc la dextérité, la minutie, la patience sont des talents que l'on pratique. »

Une responsable de l'équipement des documents en bibliothèque municipale



Bibliothèque – Crédit V. Daviet Mairie de Bordeaux

En savoir plus

- [Le portail de la VAE](#), sur le site du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.
- [La présentation de la VAE dans la fonction publique territoriale](#), site du Cnftpt.
- [Présentation de la VAP](#), site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [Le Répertoire national de certification professionnelle](#), site de France Compétences.

PASSER UN CONCOURS (OU NON) POUR TRAVAILLER EN BIBLIOTHÈQUE

TRAVAILLER EN BIBLIOTHÈQUE SANS PASSER DE CONCOURS

La fonction publique recrute principalement par concours. Il est cependant possible d'être recruté sans passer de concours, dans certains cas encadrés par la loi, dont les principaux sont présentés ici.

A noter, les dispositifs de détachement et d'intégration présentés précédemment dans ce guide peuvent permettre à des personnes déjà fonctionnaires titulaires de se diriger vers les métiers des bibliothèques sans avoir à repasser de nouveau concours.

En tant que fonctionnaire

- Sur le premier grade des emplois de catégorie C en tant qu'adjoint du patrimoine (fonction publique territoriale), magasinier des bibliothèques (fonction publique d'État) ou adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage (Ville de Paris).
- Via le Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière ou de l'État (PACTE) pour des personnes sans qualification répondant à certains critères, suite à une formation en alternance débouchant sur une titularisation.
- En tant que travailleur en situation de handicap, il est possible d'être recruté comme contractuel puis titularisé à la fin du contrat.

« J'ai la sensation d'avoir fait mon travail quand à la fin de la journée, tous les lecteurs que j'ai pu inscrire, à qui j'ai proposé des visites, à qui j'ai pu communiquer des ouvrages, se sont trouvés satisfaits. »

Un agent de bibliothèque universitaire

En tant que contractuel

- Sur un poste temporaire, par exemple pour un remplacement, un poste saisonnier ou un projet particulier.

— **Sur un poste permanent.** La durée du contrat dépend alors du motif de recrutement :

- aucun fonctionnaire n'a pu être recruté (recrutement infructueux ou compétences particulières requises);
- emploi à temps non complet (à la différence du temps partiel qui peut être demandé par un agent, le temps non complet est une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent);
- emploi situé dans une collectivité territoriale de petite taille;
- en tant que travailleur en situation de handicap, avec la possibilité d'être titularisé ensuite.

En tant que vacataire

De nombreuses bibliothèques recrutent des vacataires (ou des personnes sur des emplois à temps non complet) pour renforcer les équipes d'accueil le soir ou le week-end. Les vacations concernent des tâches précises et ponctuelles.

En tant qu'alternant ou stagiaire

- Les bibliothèques peuvent recruter des alternants, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ils alternent périodes de formation et périodes pratiques au sein d'une administration dans le but d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme.
- Elles proposent aussi des stages, qui permettent aux étudiants de découvrir les métiers des bibliothèques.

En savoir plus

- Le recrutement de contractuels dans [la fonction publique territoriale et d'État](#), site Service-public.fr.
- [Le recrutement en CDI de contractuels](#) dans la fonction publique, site Service-public.fr.
- Le [Parcours PACTE](#), site Service-public.fr.
- [La différence entre contrat d'apprentissage et de professionnalisation](#), site Service-public.fr.
- [L'apprentissage et les stages](#), via le portail Pass, place de l'apprentissage et des stages, site du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.



Médiathèque F. Mitterrand - Les Capucins - Brest - crédit DG

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES CONCOURS ET DU RECRUTEMENT POST-CONCOURS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les conditions générales d'accès à la fonction publique

Les concours permettent d'accéder à des postes de fonctionnaires. Pour s'y inscrire, il faut remplir certaines conditions :

- être de nationalité française ou européenne ;

- disposer du niveau de diplôme ou d'expérience requis par le concours présenté ;
- jouir de ses droits civiques et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation au bulletin n° 2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- avoir participé à la journée défense et citoyenneté ;
- être physiquement apte à exercer les fonctions.

Les différents types de concours

Les principaux concours organisés sont les concours internes et les concours externes :

- **Concours externe** : ils s'adressent prioritairement aux personnes qui ne travaillent pas déjà dans la fonction publique, ou qui n'y travaillent pas depuis suffisamment longtemps pour pouvoir accéder aux concours internes. Il faut disposer des diplômes requis ou d'une équivalence pour s'y présenter. Les parents d'au moins trois enfants peuvent se présenter à tout concours sans condition de diplôme.
- **Concours interne** : ils s'adressent aux fonctionnaires, agents publics contractuels ou personnels d'organisations internationales intergouvernementales. Il faut avoir accompli une certaine durée de services publics et parfois disposer d'une formation spécifique pour s'y présenter.

La possibilité d'ouvrir d'autres types de concours est prévue par les statuts particuliers, cependant on observe qu'ils sont moins fréquemment organisés, voire très rarement pour certains d'entre eux :

- **Concours externes spéciaux** : certains concours externes de catégorie A sont réservés aux personnes disposant d'un doctorat (ou qualification équivalente) ou aux personnes ayant validé la troisième année du diplôme d'archiviste paléographe de l'École nationale des chartes (ou qualification équivalente). Ils sont organisés principalement pour le concours de conservateur et de bibliothécaire d'État.
- **3^e concours** : ils s'adressent aux personnes ayant exercé pendant une durée spécifique un mandat d'élu local, la responsabilité d'une association ou d'autres activités professionnelles.

La recherche de poste après la réussite des concours

La recherche de poste qui suit la réussite à un concours ne fonctionne pas de la même manière dans les deux fonctions publiques.

Dans la fonction publique territoriale, il faut rechercher un emploi en postulant auprès des collectivités. Les lauréats des concours sont inscrits sur liste d'aptitude. Cette inscription, valable un an (renouvelable pour une durée totale de trois ans), ne débouche pas sur l'affectation à un poste (nomination) comme c'est le cas dans la fonction publique d'État : elle offre seulement la possibilité d'être nommé fonctionnaire stagiaire puis titularisé par une collectivité territoriale, si celle-ci vous recrute. Ce mode de recrutement laisse une grande liberté pour choisir son poste, mais ne garantit pas de trouver un emploi suite à la réussite d'un concours. À noter, les lauréats du concours de conservateur territorial sont nommés élèves conservateurs et suivent une formation rémunérée de 18 mois avant de pouvoir être recrutés par une collectivité.

« Ce que je fais c'est vraiment diversifié, je vais accueillir le public, faire du prêt retour, du conseil, après je vais équiper les livres, faire de la veille documentaire, pour les accueils de classes je vais travailler aux contenus que je peux proposer et faire des sélections de documents. (...) »

Il y a une vraie part de créativité parce qu'on se demande ce qu'on peut faire pour attirer de nouveaux publics. »

Une agente de bibliothèque municipale

Dans la fonction publique d'État, les lauréats des concours sont d'emblée nommés fonctionnaires stagiaires et peuvent émettre des vœux concernant les postes ouverts auxquels ils sont susceptibles d'être affectés. Les affectations à un poste (nominations) sont effectuées au niveau national par ordre de classement, c'est-à-dire en



Médiathèque Confluence – Lodève – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

fonction des notes obtenues au concours, et en tenant compte des préférences exprimées. Ce mode de recrutement garantit d'être affecté à un poste, mais le lieu d'affectation n'est pas forcément conforme aux vœux exprimés. A noter, les lauréats du concours de conservateur d'État sont nommés conservateurs stagiaires et suivent une formation rémunérée de 18 mois avant de pouvoir émettre leurs vœux d'affectation. Les lauréats du concours de bibliothécaires sont nommés bibliothécaires stagiaires, affectés à un établissement et suivent une formation rémunérée de 6 mois à l'Enssib.

« Il y a un vrai rôle social et c'est ça qui m'a motivée à travailler en bibliothèque. On se sent utile de transmettre quelque chose à l'autre, c'est un plaisir. »

Une agente de bibliothèque municipale

À la Ville de Paris, les lauréats du concours B sont appelés dans l'ordre de mérite par la direction des ressources humaines qui leur propose un poste, où ils effectueront leur stage avant d'être titularisés. Les choix d'affectation des bibliothécaires se font quant à eux à l'issue des résultats du concours : les lauréats candidatent aux postes proposés par la Ville de Paris et leurs affectations sont ensuite prononcées, avant qu'ils ne commencent leur formation à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib). Enfin, les choix d'affectation des conservateurs se font comme pour la fonction publique d'État, quelques semaines avant la fin de la formation à l'Enssib : la Ville de Paris leur propose des postes sur lesquels ils peuvent candidater.

Nomination, stage et titularisation

Lorsque l'on réussit un concours, ou que l'on est sélectionné dans le cadre d'une procédure de recrutement sans concours (notamment pour certains postes de catégorie C), ou que l'on change de corps ou de cadre d'emploi (en dehors d'un processus de détachement), une première étape consiste à être nommé fonctionnaire stagiaire par un employeur. Ce que l'on appelle « stage » ici est une période probatoire pendant laquelle l'agent est affecté à un poste et au cours de laquelle son employeur peut vérifier son aptitude à exercer ses fonctions. Il est possible de prolonger la durée du stage, de refuser la titularisation à l'issue du stage, voire de licencier l'agent au cours de cette période.

A la fin de la période de stage, si l'employeur estime l'agent apte à exercer ses fonctions, il le titularise. C'est lors de cette seconde étape que l'agent obtient la qualité de fonctionnaire, s'il ne disposait pas déjà de ce statut en ayant appartenu précédemment à un autre corps ou cadre d'emploi.

« Dans nos bibliothèques, les gens ont le droit de discuter, d'expérimenter et même font parfois de la musique. »

Un directeur de bibliothèque départementale

CHOISIR UN CONCOURS

Pour choisir à quel(s) concours vous souhaitez vous inscrire, vous aurez besoin de déterminer si vous êtes davantage intéressé par les bibliothèques relevant de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la Ville de Paris car leurs concours sont distincts. Vous devrez également choisir

le niveau de responsabilité que vous souhaitez exercer. N'oubliez pas de vérifier si vous remplissez les conditions de diplôme ou d'expérience requis pour vous présenter au(x) concours choisi.

Les concours d'État permettent de travailler dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les grandes bibliothèques nationales (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information). A noter, les 54 bibliothèques classées, municipales ou intercommunales, qui conservent des collections patrimoniales remarquables, peuvent bénéficier de la mise à disposition de conservateurs d'État (96 en 2023). Ces derniers travaillent donc au sein de bibliothèques territoriales, mais sont employés et rémunérés par l'État qui décide de la mise à disposition. Ils peuvent occuper des fonctions de direction, de conservation des fonds patrimoniaux, de développement des services numériques ou de coopération intercommunale.

Les concours territoriaux permettent de travailler dans les bibliothèques communales, intercommunales ou départementales, ou sur des fonctions de direction ou de coordination de réseaux de bibliothèques communales ou intercommunales.

Les concours de la Ville de Paris permettent de travailler spécifiquement dans cette collectivité, qui dispose d'un statut particulier et organise ses propres concours de catégorie C et B, sur le modèle des concours d'État. Pour les concours de catégorie A, les inscriptions et les épreuves sont communes avec les concours d'État.

En savoir plus

[Les conditions d'accès aux concours de la fonction publique, site Service-public.fr.](https://www.service-public.fr)

Attention, certains concours sont suivis d'une formation obligatoire qui peut être longue (jusqu'à 18 mois pour les conservateurs) et nécessiter un aménagement important de votre vie personnelle. Celles-ci sont indiquées dans le tableau qui suit.

Les modalités d'accès aux concours						
Catégorie	Fonction publique territoriale			Fonction publique d'État et Ville de Paris		
	Concours	Conditions d'accès au concours	Formation post-concours	Concours	Conditions d'accès au concours	Formation post-concours
A	Conservateur des bibliothèques	Externe : Bac+3 Interne : 7 ans de services publics Externe réservé aux élèves de l'École nationale des chartes : avoir validé la 3 ^e année de l'école (ou qualification équivalente)*	Les candidats admis au concours sont nommés élèves conservateurs et suivent une formation de 18 mois à l'Institut national des études territoriales (Inet, Cnftp) à Strasbourg. Ils sont rémunérés pendant cette formation. Les lauréats du concours interne peuvent percevoir pendant cette période une indemnité de maintien de rémunération afin d'éviter une éventuelle baisse par rapport à leur salaire précédent.	Conservateur des bibliothèques (État) Conservateur des bibliothèques (Ville de Paris)	Externe : Bac+3 Interne : 4 ans de services publics Externe réservé aux élèves de l'École nationale des chartes : avoir validé la 3 ^e année de l'école (ou qualification équivalente). Externe spécial : doctorat (ou qualification équivalente)	Les candidats admis aux concours sont nommés conservateurs stagiaires et suivent une formation de 18 mois à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques à Villeurbanne, sanctionnée par le diplôme de conservateur des bibliothèques. Les conservateurs promus y suivent quant à eux une formation de 6 mois. Les élèves conservateurs sont rémunérés pendant cette formation.
	Bibliothécaire	Externe : bac+3 Interne : 4 ans de services publics		Bibliothécaire (État) Bibliothécaire (Ville de Paris)	Externe : bac+3 Interne : 4 ans de service public dont 2 ans en bibliothèque Externe spécial (concours d'État uniquement) : doctorat (ou qualification équivalente)	Les candidats admis au concours sont nommés bibliothécaires stagiaires, affectés à un établissement précis et suivent une formation de 6 mois à l'Enssib à Villeurbanne, sanctionnée par un rapport de formation, puis une période de stage de 6 mois dans leur établissement d'affectation. Ils sont rémunérés pendant cette formation.
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe	Externe : diplôme à bac+2 sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle Interne : 4 ans de services publics 3 ^e concours : 4 ans d'activités professionnelles dans un domaine correspondant, de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.		Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure (État)	Externe : diplôme à bac+2 dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique Interne : 4 ans de services publics	Ils reçoivent une formation professionnelle statutaire obligatoire de 30 h, dispensée par l'établissement d'affectation.
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Externe : bac Interne : 4 ans de services publics 3 ^e concours : 4 ans d'activités professionnelles dans un domaine correspondant, de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association		Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale (État) Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe normale, spécialité bibliothèques (Ville de Paris)	Externe : bac Interne : 4 ans de services publics	A l'État, ils reçoivent une formation professionnelle statutaire obligatoire de 30 h, dispensée par l'établissement d'affectation, ainsi qu'une formation en alternance de 120 h dispensée par les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (Crfcb). A la Ville de Paris, ils reçoivent une formation professionnelle obligatoire de 4 jours de tronc commun et de 4 jours de spécialisation (selon leur établissement d'affectation, qu'il s'agisse d'une bibliothèque de prêt ou d'une bibliothèque patrimoniale). Des modules complémentaires d'1 à 2 jours peuvent être proposés en fonction du poste occupé.

C	Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe	Externe : brevet des collèges, CAP, BEP Interne : 4 ans de services publics, dont 2 dans un musée, une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins 3 ^e concours : 4 ans d'activités professionnelles ou de mandat d' élu d'une collectivité territoriale ou d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association	Magasinier principal des bibliothèques de 2^e classe (État)	Externe : brevet des collèges, CAP, BEP Interne : 1 an de services publics	
	Adjoint du patrimoine	Recrutement sans concours	Magasinier des bibliothèques (État) Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, spécialité bibliothèques (Ville de Paris)	Recrutement sans concours	Les adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage reçoivent une formation professionnelle obligatoire de 4 jours de tronc commun et de 4 jours de spécialisation (selon leur établissement d'affectation, qu'il s'agisse d'une bibliothèque de prêt ou d'une bibliothèque patrimoniale). Des modules complémentaires d'1 à 2 jours peuvent être proposés en fonction du poste occupé.

* Les textes de référence prévoient la possibilité d'organiser un concours spécial docteurs (ou qualification équivalente) ainsi qu'un concours réservé aux élèves de l'École nationale des chartes ayant validé la 3^e année de l'école (ou qualification équivalente) pour le concours de conservateur territorial de bibliothèques. Ces concours n'ont cependant pas été ouverts au cours des dix dernières années, à la date de rédaction de ce guide.

En savoir plus

- [Le guide des métiers de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques](#) propose un onglet « Passer un concours », site de l'Enssib.
- Le Centre de documentation sur les métiers du livre, qui fait partie du réseau des bibliothèques et fonds spécialisés de la Ville de Paris, anime le blog biblioconcours.wordpress.com, qui propose des articles et informations régulièrement actualisés sur les concours.

Les modalités d'accès aux concours et de formation post-concours des personnels de la fonction publique d'État, site Légifrance :

- [conservateur des bibliothèques](#) ;
- [bibliothécaire](#) ;
- [bibliothécaire assistant spécialisé et les modalités de leur formation post-concours](#) ;
- [magasinier des bibliothèques](#).

Les modalités d'accès aux concours et de formation post-concours des personnels de la fonction publique territoriale, site Légifrance :

- [conservateur des bibliothèques](#) ;
- [bibliothécaire](#) ;
- [assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques](#) ;
- [adjoint du patrimoine](#).

S'INSCRIRE AUX CONCOURS

Soyez attentifs aux dates et anticipez votre inscription ! Il faut souvent s'inscrire l'année précédant le concours et tous les concours n'ont pas lieu tous les ans.

Les modalités d'inscription aux concours

Fonction publique d'État : l'inscription se fait sur la plateforme Cyclades, accessible via le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ville de Paris : l'inscription aux concours de catégorie B et C qui sont organisés directement par la Ville de Paris se fait auprès de son Bureau du recrutement.

Les personnels de catégorie A sont recrutés parmi les lauréats des concours de la fonction publique d'État. L'inscription se fait donc auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

Fonction publique territoriale :

l'inscription au concours de conservateur se fait auprès du Cnfpt. L'inscription aux concours d'adjoint du patrimoine, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et bibliothécaire se fait auprès des Centres de gestion.

A noter, chaque centre de gestion, situé à l'échelle départementale (sauf en Ile-de-France où il existe deux centres interdépartementaux de gestion), définit le nombre de places ouvertes pour chaque concours, correspondant aux besoins identifiés par les collectivités sur le territoire qu'il dessert. Si aucun besoin n'est identifié, un centre de gestion peut ne pas organiser de concours. Pour s'inscrire à un concours, il faut donc choisir un centre de gestion qui en organise. Le candidat se trouvera en concurrence avec les autres candidats inscrits localement, en fonction du nombre de places ouvertes par ce centre de gestion. Cependant les dates et épreuves de concours sont les



Bibliothèque universitaire Edgar Morin – Villetaneuse – Crédit : S. Oudart

mêmes dans tous les centres de gestion et le concours une fois obtenu permet de chercher un poste dans toute la France.

Les calendriers des concours

La périodicité des concours varie, pensez à consulter en ligne les prochaines dates programmées.

Fonction publique d'État : la plupart des concours ont lieu tous les ans, à l'exception du concours de magasinier principal des bibliothèques de 2^e classe, qui a lieu en général tous les deux ans. Les inscriptions aux concours se font à l'automne et les épreuves écrites se tiennent en général en février-mars.

Fonction publique territoriale :

les concours de conservateur et d'adjoint du patrimoine ont lieu tous les ans ; les concours de bibliothécaire et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, tous les deux à trois ans.

Ville de Paris : les concours ont lieu tous les ans ou tous les deux ans, en fonction des postes vacants.

« Je crois que ce qui me plaît le plus dans ce métier, ce sont les rencontres. On rencontre une équipe (...), du public qui vient à la bibliothèque, des gens que l'on va chercher pour faire des partenariats et cela, je trouve que c'est une richesse importante dans ce métier qui nous permet de toujours être en lien avec ce qui se passe. »

Une responsable de bibliothèque de quartier
en bibliothèque municipale

En savoir plus

- [Le site concours-territorial.fr](http://le-site-concours-territorial.fr) permet de trouver des modalités d'inscription, le nombre de places ouvertes, les dates puis les résultats des concours territoriaux organisés par le Cnft et les Centres de gestion.
- [Le site du Cnft](http://le-site-du-cnft.fr) affiche les résultats des concours qu'il organise.
- [Le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](http://le-site-du-ministere-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.fr) permet de trouver des modalités d'inscription et les dates des concours d'État organisés par ce ministère.
- [La plateforme Cyclades](http://la-plateforme-cyclades.fr) permet d'accéder aux résultats des concours organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [Le site de la Ville de Paris](http://le-site-de-la-ville-de-paris.fr) permet d'accéder aux modalités d'inscription et aux dates puis aux résultats des concours qu'elle organise.

PRÉPARER LES CONCOURS

Il y a beaucoup de candidats et peu de reçus aux concours. Pour mettre toutes les chances de son côté, il est vivement recommandé de les préparer. L'enjeu : développer sa culture générale et professionnelle, mais aussi bien connaître et maîtriser la méthodologie des épreuves. Les concours comprennent en général une première sélection par des épreuves écrites (dites d'admissibilité) puis une seconde sélection par des épreuves orales et parfois aussi écrites (dites d'admission).

Certains candidats se préparent seuls, d'autres s'inscrivent à des préparations. Pour faciliter vos recherches, ce guide présente les différentes préparations aux concours proposées par des organismes publics.

« Non les bibliothécaires n'ont pas le temps de lire dans la journée, on fait beaucoup d'autres choses, par exemple de l'action culturelle, on propose un programme d'éducation artistique et culturelle avec les écoles, on coordonne le festival littéraire. (...) Les bibliothèques publiques accueillent tout le monde, de petits enfants, des familles, des gens en poussette et tout cela c'est de la vie. »

Un directeur de bibliothèque départementale

Identifier les épreuves

Concours de la fonction publique territoriale			Concours de la fonction publique d'État et de la Ville de Paris		
Concours	Épreuves d'admissibilité	Épreuves d'admission	Concours	Épreuves d'admissibilité	Épreuves d'admission
Conservateur des bibliothèques – catégorie A			Conservateur des bibliothèques — catégorie A		
Le programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury est fixé par cette note du 14 juin 2021 , consultable au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.					
Externe	Composition de culture générale Note de synthèse	Épreuve de langue Conversation avec le jury sur une question de culture générale Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle	Externe	Composition de culture générale Note de synthèse	Épreuve de langue Conversation avec le jury sur une question de culture générale Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle
Externe réservé aux élèves de l'École nationale des chartes Attention, en 2023, ce concours n'a pas été organisé depuis plus de 10 ans.		Conservation avec le jury à partir d'un commentaire de texte Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, avec dossier incluant un exposé des titres et travaux et une lettre de motivation	Externe réservé aux élèves de l'École nationale des chartes		Conversation avec le jury à partir d'un commentaire de texte Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, avec un dossier incluant un exposé des titres et travaux, un CV et une lettre de motivation
			Externe spécial docteurs	Note de synthèse	Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, avec un dossier incluant un exposé des titres et travaux et une lettre de motivation
Interne	Composition de culture générale Note de synthèse	Épreuve de langue Conversation avec le jury sur une question de culture générale Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle	Interne	Composition de culture générale Note de synthèse	Épreuve de langue Conversation avec le jury sur une question de culture générale Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle
Bibliothécaire – catégorie A			Bibliothécaire — catégorie A		
Le programme des épreuves du concours de bibliothécaire territorial est fixé par cet arrêté du 25 janvier 2002 , disponible sur Légifrance.					
Externe	Composition Note de synthèse	Conversation avec le jury sur la motivation, à partir d'un commentaire de texte Épreuve facultative de langue ou traitement automatisé de l'information	Externe	Composition Note de synthèse	Conversation avec le jury sur la motivation, à partir d'un commentaire de texte Entretien avec le jury sur la culture générale
Interne	Étude de cas Note de synthèse	Conversation avec le jury sur la motivation, à partir d'un commentaire de texte Épreuve facultative de langue ou traitement automatisé de l'information	Interne	Étude de cas	Entretien avec le jury sur la motivation à partir d'un commentaire de texte Entretien avec le jury sur la culture générale à partir d'un commentaire de texte
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe — catégorie B			Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure — catégorie B		
Le programme du concours d'État est fixé dans cet arrêté du 23 mai 2012 , disponible sur Légifrance. Le programme du concours de la Ville de Paris est présenté sur ce document , publié par le CDML.					
Externe	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier	Entretien avec le jury sur le projet professionnel Épreuve facultative orale de langue ou d'informatique	Externe	Composition Questions et cas pratiques sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès, en français et en langues étrangères.	Interrogation par le jury sur un sujet professionnel
Interne	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier Questionnaire de 3 à 5 questions	Entretien avec le jury Épreuve facultative orale de langue ou d'informatique			

3^e concours	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier Questionnaire de 3 à 5 questions	Entretien avec le jury Épreuve facultative orale de langue ou d'informatique	Interne	Questions et cas pratiques sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès, en français et en langues étrangères.	Entretien avec le jury sur la motivation
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques — catégorie B			Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale — catégorie B (État) Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe normale, spécialité bibliothèque — catégorie B (Ville de Paris)		
			Le programme du concours d'État est fixé dans cet arrêté du 23 mai 2012 , disponible sur Légifrance. Le programme du concours de la Ville de Paris est présenté sur ce document , publié par le CDML.		
Externe	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier Questionnaire de 3 à 5 questions	Entretien avec le jury sur le projet professionnel Épreuve facultative de langue ou d'informatique	Externe	État Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier Série de 4 à 6 questions à réponse courte	État Entretien avec le jury à partir d'un texte portant sur les bibliothèques
Interne	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier	Entretien avec le jury sur l'expérience et la motivation professionnelles Épreuve facultative de langue ou d'informatique		Ville de Paris Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier	Ville de Paris Entretien avec le jury sur les connaissances et les motivations
3^e concours	Rédaction d'une note à l'aide d'un dossier	Entretien avec le jury sur l'expérience et les connaissances Épreuve facultative orale de langue ou d'informatique	Interne	État Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier Série de 4 à 6 questions à réponse courte Ville de Paris Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier	État et Ville de Paris Entretien avec le jury sur les connaissances et les motivations
Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe — catégorie C			Magasinier principal des bibliothèques de 2^e classe — catégorie C (État)		
Externe	Résolution écrite d'un cas pratique Questionnaire appelant des réponses brèves	Entretien avec le jury à partir d'un texte général Épreuve facultative de langue ou de traitement automatisé de l'information	Externe	Note sur la résolution d'un problème pratique Questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques	Épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement Entretien avec le jury sur les connaissances
Interne	Résolution écrite d'un cas pratique	Entretien avec le jury sur l'expérience professionnelle et sur un commentaire de texte Épreuve facultative de langue ou de traitement automatisé de l'information	Interne	Note sur la résolution d'un problème pratique Questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques	Épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement
3^e concours	Résolution écrite d'un cas pratique Questionnaire appelant des réponses brèves	Entretien avec le jury Épreuve facultative de langue ou de traitement automatisé de l'information			Entretien avec le jury sur les connaissances

En savoir plus

- Pour les concours d'État, le détail des épreuves et les textes de référence sont réunis sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Pour les concours territoriaux, le détail des épreuves se trouve sur le site <https://www.concours-territorial.fr> et au sein des textes de référence fixant la nature des épreuves :
 - [conservateur des bibliothèques](#)
 - [bibliothécaire](#)
 - [assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe et assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques](#)
 - [Adjoint du patrimoine principal de 2e classe](#)
- Pour les concours de la Ville de Paris, le détail des épreuves est présenté sur le [blog du CDML](#).

S'inscrire à une préparation aux concours

Différents organismes publics proposent des préparations aux concours. Certaines nécessitent de se déplacer sur place, d'autres se suivent entièrement à distance. Vous trouverez ici la liste des préparations publiques. Il existe également des préparations privées.

« On a besoin de bibliothécaires qui maîtrisent le numérique, s'intéressent à l'ensemble du spectre culturel, la lecture, le livre numérique, le web, le jeu vidéo. (...) Mon rôle c'est de faire de la médiation numérique des contenus, assurer la présence de la médiathèque sur le web, sur les réseaux sociaux (...) Ma deuxième mission c'est d'assurer la médiation au numérique, c'est-à-dire d'organiser des ateliers pour les usagers, d'initiation clavier-souris, gérer sa présence en ligne sur Facebook (...). »

Un responsable de la médiation numérique en médiathèque communale

Les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (Crpcb)

Présentation : implantés au sein des universités, les 12 Crpcb proposent des formations à l'ensemble des personnels de bibliothèques universitaires et territoriales, ainsi que des préparations aux concours. Ils sont financés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et subventionnés par le ministère de la Culture.

Concours préparés : tous les concours des bibliothèques de la fonction publique d'État et territoriale.

Publics visés : tous (salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.), de préférence avec une formation ou expérience professionnelle préalable en bibliothèque.

Modalités : il faut consulter le programme de chaque Crpcb, car le panel de préparations aux concours est très large. Certaines préparations, très complètes, requièrent une disponibilité importante, d'autres portent sur des points spécifiques de la préparation et sont plus courtes (les oraux par exemple). Toutes les modalités de formation (présentiel, mixte, à distance) sont proposées et s'accompagnent d'un accès aux centres de documentation spécialisés des Crpcb.

Le réseau des Crpcb propose également une préparation aux concours proposée entièrement à distance sur la plateforme Callisto. Celle-ci inclut le suivi par un tuteur, des fiches thématiques sur l'environnement professionnel, des fiches de méthodologie, des entraînements corrigés et une session de regroupement mensuelle.

A noter, les personnes admissibles aux concours peuvent solliciter les Crpcb pour des préparations aux épreuves orales d'admission, même si elles n'ont pas suivi de préparation préalable auprès d'eux.

La formation aux concours proposée à distance par le réseau des Crfcb.

Le catalogue de formations des Crfcb, qui liste les formations aux concours proposées par chaque Crfcb.

« Mon métier consiste, avec toute une équipe, à faire vivre la musique dans la bibliothèque, proposer des collections, les mettre en valeur, proposer également des événements, des concerts, des conférences, des expositions, des ateliers (...) tester de nouvelles choses comme le prêt d'instruments (...) lancer un fonds vinyle, développer des ateliers de pratique musicale. »

Un responsable de pôle musique
en bibliothèque municipale

Le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfpt)

Présentation : le Cnfpt est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Il organise également les concours des cadres d'emplois dits A+, notamment le concours de conservateur territorial de bibliothèques et propose des formations de préparation à l'ensemble des concours et examens professionnels territoriaux.

Ses préparations visent à se familiariser avec les exigences du concours, à aborder les problématiques métier avec des professionnels, à acquérir la méthodologie propre aux épreuves et à s'y entraîner. Elles n'ont pas pour vocation de transmettre les savoirs relatifs à l'exercice du métier.

Concours préparés : tous les concours de la fonction publique territoriale.

Publics visés : ces préparations sont destinées aux personnels des collectivités territoriales, mais peuvent être ouvertes à des agents des autres fonctions publiques contre financement. Les agents intéressés doivent en échanger avec leur employeur. L'inscription à la formation est soumise à un test

d'orientation préalable, organisé par le Cnfpt.

Modalités : les préparations aux concours de catégorie A et B alternent présentiel et distanciel tandis que les préparations aux concours de catégorie C sont proposées uniquement en présentiel. Elles comptent généralement une vingtaine de jours sur une année. Les frais d'inscription et de déplacement sont pris en charge par le Cnfpt.

Le catalogue du Cnfpt.

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Présentation : opérateur public de l'enseignement à distance, le Cned assure, pour le compte de l'État, la continuité de la scolarité des élèves ne pouvant se rendre en classe et accompagne les adultes en formation (reprise d'études, préparation de concours, etc.).

Ses préparations aux concours des bibliothèques incluent des ressources méthodologiques, de la veille professionnelle, un forum d'échange, et des entraînements corrigés. Cette préparation est davantage tournée vers les aspects méthodologiques du concours.

Concours préparés : les concours de bibliothécaire ainsi que les concours de catégorie B des deux fonctions publiques.

Publics visés : tous.

Modalités : la formation s'effectue entièrement à distance.

**Les Instituts de préparation
à l'administration générale (Ipag)
et les Centres de préparation
à l'administration générale (Cpag)**

Ces préparations préparent prioritairement aux concours administratifs, mais peuvent constituer des préparations intéressantes pour les épreuves communes à différents concours, notamment la composition de culture générale, la note de synthèse et certains oraux.

Présentation : présents dans de nombreuses universités pour les Ipag ou dans des Instituts d'études politiques (IEP) pour les Cpag, ils proposent des préparations

aux fondamentaux communs à différents concours (culture générale, droit administratif, etc.), des cours de méthodologie et des entraînements aux épreuves. Ils peuvent offrir une préparation aux épreuves de note de synthèse et de culture générale, qui sont communes aux concours administratifs et aux concours des bibliothèques. L'Ipag de Nanterre, en partenariat avec le Crfcb, assure le pré-recrutement à la préparation aux concours de conservateur des bibliothèques et bibliothécaire.

Concours préparés : épreuves communes aux concours (de toutes ou certaines catégories selon les instituts ou centres) des deux fonctions publiques

Publics visés : étudiants, fonctionnaires, agents publics, demandeurs d'emploi, sous conditions et via une sélection.

Modalités : définies selon chaque centre ou institut.

« Je suis chargée de la conservation des documents anciens et patrimoniaux (...) La bibliothèque patrimoniale est constituée d'environ 500 000 documents anciens. (...) On effectue différentes actions, le dépoussiérage, la mise sous boîte, la reliure de bibliothèque, les petites préparations et également la préparation pour la numérisation. On s'occupe aussi de tout ce qui est la régie des œuvres, c'est-à-dire la préparation des ouvrages pour les expositions. (...) On a des cartes, on a des estampes, on a des manuscrits, des manuscrits anciens, des manuscrits médiévaux, mais également des manuscrits contemporains. »

Une responsable d'un centre de conservation et de restauration en bibliothèque municipale



Médiathèque Confluence – Lodève – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

Se préparer seul en utilisant les ressources accessibles gratuitement en ligne et les publications professionnelles

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne pour vous aider à préparer les concours.

Quelques textes de référence concernant les bibliothèques

La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (2021).

Le Manifeste Ifla-Unesco sur la bibliothèque publique (2022) publié par l’Ifla et l’Unesco.

Le code de déontologie des bibliothécaires (2020) publié par l’Abf.

La Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l’information et aux savoirs par les bibliothèques (2015), dite charte Bib’lib, pour l’accès libre à l’information et aux savoirs.

Tutoriels, fiches, ressources professionnelles, aides méthodologiques

La plateforme Callisto propose des ressources en libre accès, par exemple sur la bibliothéconomie, la recherche d’information, la science ouverte ou encore l’accessibilité des ressources numériques. Pilotée par les Urfist, l’Inist-CNRS et les Crfcb, elle constitue un espace de mutualisation de leurs ressources et de certaines formations.

L’Enssib met en ligne de nombreuses ressources numériques sur les bibliothèques, leur histoire et les sciences de l’information. Elle dispose également d’un service Questions ? Réponses! qui permet de poser une question en ligne et d’obtenir une réponse de premier niveau

assortie de liens vers des ressources. Les réponses précédentes peuvent être consultées. Elle propose aussi des guides recensant des ressources thématiques, par exemple sur l’Éducation aux Médias et à l’Information (EMI) et l’esprit critique, la construction et l’aménagement de bibliothèque, la prise en compte du changement climatique, le management, la science ouverte ou la politique documentaire.

Certains sites des Crfb proposent des ressources. Médiadix propose notamment des cours de catalogage et des exemples de questions souvent posées aux oraux des concours.

Le site cap-public.fr propose des ressources méthodologiques, des bibliographies, un calendrier des concours et un forum dédié aux concours.

Le tutoriel Cerise, réalisé par les Urfists et l’École nationale des chartes, propose des conseils pour une recherche d’informations efficace.

L’Association des Élèves Conservateurs Territoriaux de Bibliothèques propose des conseils pour préparer le concours de conservateur territorial des bibliothèques.

Actualité et culture professionnelle

Le site professionnel de la Bpi propose des comptes rendus de journées professionnelles, de visites de bibliothèques, des webinaires mensuels (Bibliogrill) et des présentations d’initiatives conduites dans des bibliothèques, y compris à l’étranger.

Le site de la BnF propose différentes pages dédiées aux bibliothèques et partenaires, des ressources, ainsi qu’une liste de diffusion et des lettres d’information.

Le Bulletin, publié par l'Association des bibliothécaires de France propose des informations d'actualité, des dossiers thématiques et des retours sur les travaux des différentes commissions de l'association.

Le Bulletin des bibliothèques de France (BBF), publié par l'Enssib, est une revue professionnelle consacrée aux bibliothèques et aux sciences de l'information. Elle propose des éclairages sur des questions d'actualité, des problématiques de fond et les grands débats qui traversent le secteur.

Arabesque, la revue professionnelle des bibliothèques d'enseignement supérieur, est proposée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes).

Balisages, publiée par l'Enssib, est une revue de recherche à la croisée des sciences de l'information, de la communication et des bibliothèques et d'une anthropologie ouverte des savoirs et des connaissances.

« Mon métier consiste avant tout à acheter des livres. Je m'occupe des fonds scientifiques, de la médecine, de la technique et de la vie pratique. (...) Je dois aussi les mettre en valeur (...) faire venir des auteurs, organiser des prix comme par exemple le prix du livre Sciences pour tous, une sorte de prix Goncourt destiné aux lycéens. (...) Les sciences sont le reflet de notre société et ce qui est intéressant, c'est d'être toujours à la page. »

Une bibliothécaire chargée des collections Sciences et loisirs en bibliothèque municipale

La Fédération interrégionale du livre et de la lecture publie ou relaie différentes publications concernant les bibliothèques.

Les structures régionales pour le livre, présentes dans la plupart des régions, proposent régulièrement des publications thématiques, en lien avec les bibliothèques implantées dans la région, sur leurs sites.

L'E-communauté du Cnfpt « Culture et Territoire » propose un espace de partage de ressources, d'information et d'actualité sur le monde de la culture et en particulier sur les bibliothèques territoriales. C'est également un espace d'échanges entre pairs.

Livres Hebdo, propose des articles d'actualité sur l'industrie du livre et publie régulièrement des articles sur les bibliothèques.

La Gazette des Communes, des départements et des régions propose des articles sur la fonction publique territoriale et publie régulièrement des articles sur les bibliothèques territoriales.

Actualitté est un journal en ligne qui traite de l'actualité du livre et propose régulièrement des articles sur les bibliothèques, avec parfois une approche internationale.

Archimag est un magazine dédié aux professionnels de l'information qui publie régulièrement des articles sur les bibliothèques.

Les albums photo de Charlotte Hénard permettent de réaliser une veille nationale et internationale en images extrêmement riche, grâce à des milliers de clichés de bibliothèques.»

Les fils de veille et espaces d'échange en ligne

Impossible d'être exhaustif ici, les réseaux sociaux offrent d'innombrables espaces de partages et de veille professionnelle. On notera l'existence d'un forum Agorabib, créé par l'Association des bibliothécaires de France, qui propose un espace d'échange professionnel, organisé par entrées thématiques.

L'édition professionnelle

Les Presses de l'Enssib proposent plusieurs collections professionnelles :

- la Boîte à outils propose des outils et retours d'expérience autour d'entrées thématiques,
- Papiers allie recherches universitaires et professionnelles ;
- Papiers-Bpi est éditée en partenariat avec la Bpi et propose des réflexions thématiques sur les bibliothèques à partir d'enquêtes sociologiques ;
- La Numérique offre en accès libre des textes experts et engagés.

À savoir : l'Enssib diffuse ses ouvrages en accès libre, soit immédiatement pour certaines collections, soit après un délai de 6 ans.

« Je ne m'ennuie jamais, les journées sont très intenses et aucune journée ne ressemble à une autre. »

Une responsable de bibliothèques de quartier en bibliothèque municipale

La bibliothèque numérique de l'Enssib propose en accès libre des collections numériques classées par thématique : travaux universitaires, rapports institutionnels, classiques de la bibliothéconomie, études et enquêtes, vade-mecum, captations de journées professionnelles, etc. On signalera les travaux universitaires qui offrent des synthèses et réflexions autour de questions professionnelles.

Différents éditeurs proposent des publications autour du livre et des sciences de l'information, de l'histoire des bibliothèques, des pratiques culturelles, numériques et d'information, voire

parfois autour d'un aspect du travail en bibliothèque. Il existe également une offre éditoriale étoffée autour de la préparation des concours de la fonction publique.

L'offre spécifiquement dédiée au travail en bibliothèque est en revanche réduite en dehors des Presses de l'Enssib, depuis l'arrêt en 2019 de la collection Bibliothèques des Éditions du Cercle de la librairie et depuis l'interruption de la revue Bibliothèque(s) et de la collection Médiathèmes qui étaient proposées par l'Abf. On peut encore trouver dans les anciens titres de ces deux collections des informations de référence qui demeurent utiles, mais elles ne sont plus actualisées.

Les publications institutionnelles professionnelles

Le ministère de la Culture publie régulièrement des études et documents de référence : on signalera par exemple l'étude Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ? et le Guide Bibliothèques territoriales.

L'Observatoire des politiques culturelles est un organisme national situé à Grenoble qui publie enquêtes et analyses, propose des articles, une revue et des captations de journées d'études intéressantes.

L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche publie régulièrement des rapports thématiques sur les bibliothèques.

En savoir plus

- Le guide des métiers, publié par l'Enssib, sur son site.
- Le Centre de documentation sur les métiers du livre, qui fait partie du réseau des bibliothèques et fonds spécialisés de la Ville de Paris, anime le blog biblioconcours.wordpress.com, qui propose des articles et informations régulièrement actualisés sur les concours.

Consulter les rapports de jury et les meilleures copies des concours des années précédentes

Il est utile de consulter les rapports de jury qui donnent des indications sur la composition des jurys, la méthodologie et les contenus à maîtriser, les sujets des épreuves des années précédentes, les notes moyennes, le taux de réussite et le profil des candidats.

Les copies les mieux notées des années précédentes peuvent aussi être intéressantes à lire pour se situer.

En savoir plus

- [Les rapports de jury et meilleures copies des concours d'État](#), site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [Les rapports de jury du concours territorial de conservateur des bibliothèques](#), organisé par le Cnftp ainsi que les [sujets de concours et meilleures copies](#) des années précédentes, site du Cnftp.
- Les rapports de jury et meilleures copies des concours territoriaux organisés par les Centres de gestion peuvent être mis en ligne sur le site de chacun des centres de gestion organisateurs, mais ce n'est pas toujours le cas.



Bibliothèque universitaire Edgar Morin – Villetaneuse – Crédit : S. Oudart

CHERCHER UN EMPLOI EN BIBLIOTHÈQUE

Vous cherchez des offres d'emploi ? Il existe plusieurs sites à consulter. Certains sont spécialisés, d'autres plus généralistes.

Attention, les employeurs territoriaux ne publient pas tous leurs annonces sur les mêmes sites : il est préférable de rester en veille sur plusieurs d'entre eux pour ne rien manquer. Les réseaux sociaux et en particulier les réseaux sociaux professionnels constituent également des espaces de veille précieux pour suivre les annonces publiées. La Ville de Paris publie ses annonces sur l'application « Travailler pour Paris », ainsi que sur les sites de l'Enssib et, lorsqu'il s'agit d'offres en bibliothèques patrimoniales, de BiblioPat.

« C'est un lieu de vie, un lieu où les gens se sentent à l'aise, c'est un lieu convivial où tous les publics peuvent passer la porte. Nous avons des nounous avec les enfants qu'elles accompagnent, des parents, des familles, de retraités, des personnes en recherche d'emploi, des personnes qui cherchent à rompre l'isolement parfois. Je pense qu'on est un vrai point d'entrée dans le quartier. »

Une responsable de bibliothèque municipale

Voici une sélection des sites principaux sur lesquels sont diffusées les offres d'emploi en bibliothèque.

- Le guide des métiers de l'Enssib propose un onglet « Trouver un emploi » recensant l'ensemble des sites publiant des annonces.
- Le portail choisirleservicepublic.gouv.fr : créé par le gouvernement, il réunit des offres d'emploi de toutes les fonctions publiques.
- [Poppée](https://poppee.fr) est le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui permet aux personnels titulaires de consulter les postes vacants de la fonction publique d'État, lors de deux campagnes annuelles de mutation. Celles-ci débutent en général en février pour l'ensemble des corps. Une campagne supplémentaire est proposée en septembre pour les conservateurs.
- Le portail emploi-territorial.fr : créé par les Centres de gestion et le Cnfpf, il recense les offres d'emploi de la fonction publique territoriale.
- Le service [emploi et stages d'Enssib.fr](https://emploi-et-stages.enssib.fr) : créé par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, il diffuse des offres d'emploi et de stage liées aux bibliothèques de toutes natures.
- Le site <https://www.emploipublic.fr/> : créé par le groupe le Moniteur, il diffuse des offres d'emplois de toutes les fonctions publiques.
- Le blog biblioemplois.wordpress.com : créé et géré bénévolement par des bibliothécaires, il diffuse des offres d'emplois contractuels proposés par des bibliothèques publiques ou associatives.
- Le portail emploi.lagazettedescommunes.com : créé par la Gazette des Communes, il diffuse des offres d'emploi de la fonction publique territoriale.
- Le portail profilculture.com diffuse des offres d'emploi et de stage situées dans le secteur culturel.
- Le site emploi.fhf.fr : créé par la fédération hospitalière de France, il peut diffuser des offres d'emploi pour les bibliothèques de la fonction publique hospitalière.
- Le portail pass.fonction-publique.gouv.fr : créé par le gouvernement, il réunit des offres de stage et d'apprentissage dans toutes les fonctions publiques.

Si vous avez trouvé un emploi en bibliothèque et que vous souhaitez mieux connaître les droits comme les obligations statutaires de formation, identifier les acteurs de la formation et repérer la documentation et les journées professionnelles, vous pouvez maintenant consulter le guide *La formation tout au long de la vie des professionnels des bibliothèques*.



Médiathèque Confluence – Lodève – Photo Charlotte Henard CC-BY-SA

Réalisé en partenariat
avec le ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
l'Inspection générale
de l'éducation, du sport
et de la recherche
et :



Les bibliothèques et les médiathèques sont des lieux vivants, riches d'expériences humaines, stimulants pour la connaissance et les imaginaires, grands ouverts sur la diversité des personnes et des savoirs, bouillonnants d'initiatives et d'expérimentations, sensibles aux enjeux de société. Elles offrent des métiers passionnants et utiles, qui permettent d'apprendre beaucoup et d'évoluer sur une très grande diversité de missions.

Ce guide rassemble toutes les informations utiles pour connaître les bibliothèques et leurs métiers, comprendre comment fonctionne l'emploi dans la fonction publique, choisir une formation, préparer un concours et rechercher un emploi. Il est utile à toutes les personnes qui souhaitent découvrir ou présenter les métiers des bibliothèques.

Téléchargez ce document
grâce à ce QR code.

